



# PRÉFET DE LA CORRÈZE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Rapport d'activité 2019

---





# Le mot du Préfet

**E**n présentant, comme chaque année, le rapport d'activité des services de l'État en Corrèze, je mesure combien la crise sanitaire du COVID 19 a radicalement fait changer les perspectives de notre département.

2019 s'était écoulée dans un contexte favorable, malgré les tensions sociales rencontrées. Les entreprises bénéficiaient d'une conjoncture porteuse, l'emploi progressait, la précarité diminuait et l'investissement était soutenu par les finances publiques de l'État et des collectivités locales, en s'inscrivant dans la logique de la transition écologique.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2020, le COVID 19 a bouleversé la donne.

Il y a d'abord le bilan humain : près de 400 personnes diagnostiquées positives à la maladie en Corrèze et près de 40 disparitions. Les vies personnelles, familiales, professionnelles, sociales de nos concitoyens ont été troublées par le nécessaire confinement qui a permis de ralentir l'épidémie. Surtout, notre économie a subi un coup d'arrêt brutal, que nous n'avions jamais connu.

Malgré le confinement, les services de l'État se sont mobilisés pour gérer la crise : déclenchement accéléré de l'activité partielle pour sauvegarder les emplois, fonds de solidarité pour les petites entreprises, prêts garantis par l'État, créances fiscales et sociales : de mars à août, ce sont plus de 106 millions d'euros de dépenses budgétaires et fiscales qui ont été injectés en Corrèze.

Ceci sans compter l'extraordinaire dévouement des femmes et des hommes du système de santé hospitalier et libéral, de même que l'accompagnement social qui a été mis en place pour les plus démunis.

Je veux remercier très chaleureusement toutes celles et tous ceux, agents des administrations, policiers et gendarmes, salariés et dirigeants des entreprises et des associations qui se sont engagés avec générosité dans la gestion de cette crise sanitaire inédite.

Désormais, nous connaissons plusieurs enjeux :

- éviter que l'épidémie ne reprenne
- relancer la vie sociale et économique de notre pays et de notre département
- travailler à l'unité de notre société autour de la République
- faire évoluer l'équilibre des pouvoirs et des responsabilités dans nos institutions.

Les Corrésiennes et les Corrégiens peuvent compter sur la mobilisation et le sens du service public des agents de l'État pour y contribuer, en partenariat avec les collectivités locales et les acteurs qui se sont fédérés au cœur de la crise, car nous avons la République en partage !

Frédéric Veau

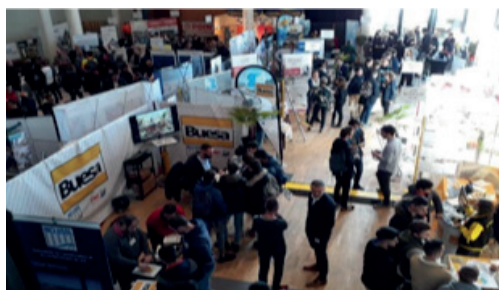
# Les faits marquants

## JANVIER



**Visite des locaux de l'accueil de jour « INFORM'ELLES » de Tulle** par Mme Georgette Chastanet présidente de l'association SOS Violences Conjugales le 31 janvier 2019.

## FÉVRIER



**Forum pour l'emploi dans les travaux publics et le génie civil à Egletons le 13 février 2019.**

**Forum découverte et recrutement « transport - logistique » à l'AFPA de Brive le 15 février 2019.**



## MARS



**22 mars 2019 : Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics.** Rencontre avec les agents d'encadrement et les organisations syndicales de la DDFIP et avec les maires du département à Saint-Ybard pour présenter ses propositions de réimplantation des services publics de proximité.

## AVRIL



**Assemblée générale de la Fédération des Chasseurs de la Corrèze le 15 avril 2019**

# Les faits marquants

## MAI



**Remise des prix du concours national de la résistance et de la déportation (CNRD) le 27 mai 2019**

## JUIN



**Rassemblement départemental des jeunes sapeurs-pompiers de la Corrèze le 2 juin 2019**



**Assemblée générale des maires et des présidents des communautés de communes à Bugeat**, en présence du préfet de la Corrèze, Frédéric Veau, de la vice-présidente de l'Association des maires de France, Agnès Le Brun, du Défenseur des droits, Jacques Toubon **le 6 juin 2019**



**Cérémonie de commémoration des massacres de Tulle du 9 juin 1944**, le 9 juin 2019



**14 juin 2019 : Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État, auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire**

Rencontre avec les producteurs locaux (présentation des projets de développement par la Chambre d'agriculture), présentation du projet de réserve départementale de biodiversité de la Corrèze, visite et lancement symbolique de l'opération de renaturation.

Signature du contrat de transition écologique (CTE) au département en présence des partenaires.

# Les faits marquants

## JUILLET



**Cérémonie du 14 Juillet à Tulle et inauguration de la rénovation de l'hôtel préfectoral**

## AOÛT



**Comice agricole de l'arrondissement de Tulle à Mercœur le 31 août 2019**

## SEPTEMBRE



**Pose de la première pierre de l'entreprise SO'HAM, le 11 septembre 2019** acteur de l'agroalimentaire. L'État a accompagné et soutient ce projet industriel, porteur d'emplois et de dynamisme territorial et économique, à hauteur de 700 000 euros au titre de la prime à l'aménagement du territoire pour l'industrie.



**Journée de l'élevage à Ussel le 28 septembre 2019**

# Les faits marquants

## OCTOBRE



**Journée du souvenir et de l'amitié à la mémoire de Jacques Chirac, en Corrèze le 5 octobre 2019.**



**Grenelle des violences conjugales à l'hôtel préfectoral le 14 octobre 2019.**

## NOVEMBRE



**Célébration du 101<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918.**



**Inauguration de la 38<sup>ème</sup> Foire du livre de Brive le 8 novembre 2019.**



**Inauguration de la halle alimentaire de Brive le 15 novembre 2019.**

## DÉCEMBRE



**Visite de l'UDAF19 à l'occasion de la visite d'Isabelle Grimault, Commissaire à la lutte contre la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine le 4 décembre.**



**Visite de l'entreprise Silab à l'occasion de la visite de la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine et de la Gironde, Fabienne Buccio le 9 décembre 2019.**





# Sommaire

## I. TRANSFORMER L'ÉTAT ET ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- A – Le soutien financier aux territoires
- B – Le conseil aux collectivités locales
- C – La réforme de l'organisation territoriale de l'État

## II. INVESTIR DANS LES TERRITOIRES

- A – La mobilisation de l'État en faveur de la transition énergétique
- B – La rationalisation de la gestion de la ressource en eau
- C – L'accompagnement de l'activité agricole
- D – L'amélioration de l'accessibilité des services au public et la ruralité
- E – Le développement de la couverture numérique

## III. SOUTENIR LE DYNAMISME ECONOMIQUE

- A – Les actions pour un accès et un retour à l'emploi des plus fragiles
- B – La promotion de l'insertion professionnelle des jeunes
- C – L'accompagnement des entreprises en mutation économique
- D – Les réformes fiscales

## IV. FAIRE VIVRE L'EGALITE REPUBLICAINE

- A – Une réponse humaine et efficace au défi migratoire
- B – Le renforcement de l'accès au logement social
- C – La lutte contre la pauvreté
- D – La définition d'une politique de la ville ambitieuse
- E – Développer la richesse de la vie associative et sportive
- F – Offrir le meilleur à notre jeunesse
- G – La promotion de la citoyenneté

## V. GARANTIR LA SÉCURITÉ DE TOUS

- A – La délinquance
- B – La sécurité routière
- C – La police de sécurité au quotidien
- D – La lutte contre la menace terroriste et la radicalisation
- E – Le plan de lutte contre les violences scolaires
- F – La sécurité des grands rassemblements
- G – La protection civile
- H – La lutte contre les violences sexistes et sexuelles
- I – La sécurité alimentaire, la protection du consommateur et la protection animale

# I. TRANSFORMER L'ÉTAT ET ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

## A - Le soutien financier aux territoires

### 1. La synthèse des dotations et interventions de l'État

Les dotations et interventions de l'État et des agences (hors périmètre Education Nationale, Agence Régionale de Santé, pôle emploi) représentent **259 416 406 €** en Corrèze pour l'année 2019. À cela s'ajoutent **97 369 416 €** de crédits européens. Ce sont ainsi **356 785 822 €**

qui ont participé au développement du territoire corrézien.

En 2019, cet engagement financier a représenté un peu plus de **1480 € par habitant** (240 973 habitants en 2019).

| Services   | Dotations et interventions de l'État en Corrèze en 2019 |
|--|---|
| Préfecture   | 209 863 429 €   |
| Direction départementale des territoires (DDT)   | 13 765 442 €  |
| Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)   | 10 277 258 €  |
| Unité départementale de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE) | 10 531 536 €  |
| <b>Totaux</b>  | <b>244 437 665 €</b>                                    |
| Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) (hors patrimoine)  | 1 983 927 €   |
| <b>Total des dotations et interventions de l'État en 2019</b>  | <b>246 421 592 €</b>                                    |

| Interventions des agences, offices et établissements publics en Corrèze en 2019 (hors pôle emploi) |  |
|--|--|
| France Agrimer   | 283 854 €                                |
| Agence nationale pour la rénovation de l'habitat (ANAH)  | 4 202 515 € engagés<br>6 792 948 € payés |
| Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)   | 0 €                                      |
| Office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONACVG)                         | 108 445 €                                |
| Agence de l'eau Adour-Garonne)   | 8 400 000 €                              |
| <b>Total des interventions des agences en 2019 (hors pôle emploi)</b>                              | <b>12 994 814 €</b>                      |

# I. TRANSFORMER L'ÉTAT ET ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

| Fonds européens 2019                           |  |
|--|--|
| Crédits FEAGA                                  | <b>69 059 684 € engagés en 2019</b><br>59 329 119 € payés        |
| Crédits FEADER (dans le cadre du PDR Limousin) |  |
| PCAE, pastoralisme, installation               | <b>3 119 718 € engagés</b><br>1 414 228€ payés                   |
| ICHN   | <b>23 165 832 € payés pour la campagne 2019</b>                  |
| MAEC/BIO                                       | <b>2 024 182 € payés en rattrapage des campagnes 2016 à 2018</b> |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>97 369 416 € payés</b>  |

## 2. Les dotations de fonctionnement attribuées aux collectivités

En 2019, les dotations versées principalement au département, aux communes, communautés d'agglomération et communautés de communes représentent un total de

**192 605 826 €** (185 991 462 € en 2018).

Les principales dotations versées sont les suivantes :

| Dotations et allocations    | 2019                 | 2018                 | Evolution            |
|-----------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| <b>DGF des communes</b>     | 44 181 933 €         | 44 811 502 €         | -629 569 €           |
| <b>DGF des EPCI</b>         | 20 332 902 €         | 20 520 255 €         | -187 353 €           |
| <b>DGF du Département</b>   | 54 042 858 €         | 54 127 057 €         | -84 199 €            |
| <b>Sous-total DGF</b>       | 118 557 693 €        | 119 458 814 €        | -901 121 €           |
| <b>Dotation élu local</b>   | 563 580 €            | 576 568 €            | -12 988 €            |
| <b>Dotation Natura 2000</b> | 22 639 €             | 0 €                  | 22 639 €             |
| <b>FCTVA</b>                | 22 079 062 €         | 19 635 659 €         | 2 443 403 €          |
| <b>FNGIR</b>                | 10 526 229 €         | 10 522 668 €         | 3 561 €              |
| <b>DCRTP</b>                | 9 507 682 €          | 9 703 839 €          | -196 157 €           |
| <b>FPIC</b>                 | 2 304 768 €          | 2 441 003 €          | -136 235 €           |
| <b>FSID</b>                 | 4 919 415 €          | 0 €                  | 4 919 415 €          |
| <b>Autres dotations</b>     | 24 124 758 €         | 23 652 911 €         | 471 847 €            |
| <b>Total</b>                | <b>192 605 826 €</b> | <b>185 991 462 €</b> | <b>6614 364,00 €</b> |

## 3. Les subventions aux collectivités

### - La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Les opérations éligibles permettent la réalisation d'investissements et de projets dans les domaines économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services au public en milieu rural. Au titre de l'année 2019, la DETR s'est élevée à **9 635 486 €** (contre 9 079 645 € en 2018 soit **+6,12 %**), répartie entre les trois arrondissements du département.

En 2019, ont notamment été financés dans ce cadre, les travaux de rénovation de l'école primaire à Ayen, la maison de santé pluridisciplinaire (MSP) de Juillac, l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la communauté de communes de Haute-Corrèze-Communauté, l'aménagement du stade de Neuvic, l'aménagement

d'un bâtiment industriel à Chamberet, la création d'un atelier-relais à Treignac sur le territoire de la communauté de communes de Vézère-Monédières-Millesources, la rénovation de la mairie de Tulle, les aides à l'adressage dans de nombreuses communes.

- **montant du bonus développement durable** : 100 634,32 € en 2019 (211 710,83 € en 2018)

- **opérations supérieures à 100 000€ subventionnées en 2019** : 18 en 2019 (21 en 2018).



projet d'aire d'accueil des gens du voyage d'Ussel

| Nature des subventions                           | DETR 2019                              | % de l'enveloppe | 2018                                    | % de l'enveloppe |
|--|--|------------------|---|------------------|
| Bâtiments publics scolaires et administratifs ** | 2 423 141 €                            | 25,15 %          | 3 482 159 €                             | 38,68 %          |
| Voirie + Petits ponts                            | 1 733 916 €                            | 17,99 %          | 1 596 368 €                             | 17,73 %          |
| Projets structurants                             | 1 839 046 €                            | 19,09 %          | 1 386 596 €                             | 15,40 %          |
| Travaux de mise en accessibilité                 | 585 633 €                              | 6,08 %           | 549 429 €                               | 6,10 %           |
| Maisons médicales et MSP                         | 290 000 €                              | 3,01 %           | 474 279 €                               | 5,27 %           |
| Aménagement de places hors PAB                   | 1 167 098 €                            | 12,11 %          | 474 020 €                               | 5,26 %           |
| Acquisitions foncières + immeubles               | 197 503 €                              | 2,05 %           | 251 828 €                               | 2,80 %           |
| casernes   | 400 000 €                              | 4,15 %           | 191 401,00 €                            | 2,13 %           |
| adressage  | 141 488 €                              | 1,47 %           | 153 711 €                               | 1,71 %           |
| PAB  | 165 110 €                              | 1,71 %           | 141 388 €                               | 1,57 %           |
| Écoles numériques                                | 80 247 €                               | 0,83 %           | 94 302 €                                | 1,05 %           |
| divers*  | 126 546 €                              | 1,31 %           | 86 358€                                 | 0,96 %           |
| Équipements sportifs                             | 421 569 €                              | 4,38 %           | 59 537 €                                | 0,66 %           |
| Columbarium et jardin du souvenir                | 57 438 €                               | 0,60 %           | 61 333,00 €                             | 0,68 %           |
| Espaces Numériques                               | 6 750 €                                | 0,07 %           | /                                       | /                |
| <b>Total</b>                                     | <b>9 635 486 € soit 431 opérations</b> | <b>100 %</b>     | <b>9 002 710 €* soit 476 opérations</b> | <b>100 %</b>     |

\* A jour des crédits de paiement au 21/01/20

## I. TRANSFORMER L'ÉTAT ET ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Divers\* :

|  | 2019             | %            | 2018               | %            |
|--|------------------|--------------|--------------------|--------------|
| Dégâts sur biens non assurables  | 15 095 €         | 11,93 %      | 12 328 €           | 14,28 %      |
| Études de faisabilité  | 4 800 €          | 3,79 %       | 6 658 €            | 7,71 %       |
| Petit patrimoine rural non protégé   | 33 469 €         | 26,45 %      | 35 040 €           | 40,57 %      |
| Sécurisation des bâtiments publics   | 10 870 €         | 8,59 %       | 8 442 €            | 9,78 %       |
| Projets ayant recours aux technologies de l'information, acquisition de matériel informatique et informatisation des mairies | 40 432 €         | 31,95 %      | 23 483 €           | 27,19 %      |
| Radon  | /                | /            | 406 €              | 0,47 %       |
| Désinfection eau potable + recherche en eau potable  | 21 880 €         | 17,29 %      | /                  | /            |
| <b>Total</b>   | <b>126 546 €</b> | <b>100 %</b> | <b>86 358,00 €</b> | <b>100 %</b> |

Bâtiments publics scolaires et administratifs 2019 :

|                                  | 2019               | %            | 2018               | %            |
|----------------------------------|--------------------|--------------|--------------------|--------------|
| Écoles et cantines               | 728 670 €          | 30,07 %      | 738 350 €          | 21,20 %      |
| Accueil des mineurs              | 34 145 €           | 1,41 %       | 447 250 €          | 12,84 %      |
| Locaux techniques                | 373 565 €          | 15,42 %      | 946 988 €          | 27,20 %      |
| Mairies et locaux administratifs | 519 792 €          | 21,45 %      | 840 960 €          | 24,15 %      |
| Salles polyvalentes              | 766 968 €          | 31,65 %      | 508 611 €          | 14,61 %      |
| <b>Total</b>                     | <b>2 423 141 €</b> | <b>100 %</b> | <b>3 482 159 €</b> | <b>100 %</b> |

## I. TRANSFORMER L'ÉTAT ET ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

La DSIL est composée d'une enveloppe unique et déconcentrée destinée au financement des projets d'investissement des communes et de leurs groupements. Ses règles de répartition sont codifiées à l'article L 2334-42 du code général des collectivités territoriales.

Toutes les communes et tous les EPCI à fiscalité propre ainsi que les pôles d'équilibre territoriaux (PETR) peuvent demander à bénéficier d'une subvention au titre de cette dotation.

Collectivités bénéficiaires (grandes priorités nationales + contrat de ruralité) :

| Collectivités | Nombre    | Montant DSIL 2019  | %            |
|---------------|-----------|--------------------|--------------|
| Communes      | 22        | 986 638 €          | 39,57 %      |
| EPCI          | 12        | 1 506 848 €        | 60,43 %      |
| <b>Total</b>  | <b>34</b> | <b>2 493 486 €</b> | <b>100 %</b> |

Répartition par catégorie de crédits :

| Catégories DSIL              | Montant            |
|------------------------------|--------------------|
| grandes priorités nationales | 1 265 509 €        |
| Contrat de ruralité          | 1 227 977 €        |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>2 493 486 €</b> |

Répartition par montants financiers :

|                                   | 2019                 | 2018               |
|-----------------------------------|----------------------|--------------------|
| DSIL grandes thématiques          | /                    | 2 394 603 €        |
| DSIL grandes priorités nationales | <b>1 265 509 € *</b> | /                  |
| <b>Contrat de ruralité</b>        | <b>1 227 977 €</b>   | <b>1 228 186 €</b> |
| <b>Total</b>                      | <b>2 493 486 €</b>   | <b>3 622 789 €</b> |

\* il n'y a pas eu de reliquat de crédits sur la DSIL 2019, contrairement à 2018 pour 968 662 €

## Les grandes priorités nationales

L'enveloppe régionale a financé, dans le respect des thématiques ci-dessous, des projets structurants.

La loi fixe six thématiques :

- la rénovation thermique, la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables,
- la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics,
- le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements,
- le développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires.
- la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

La mise aux normes et la sécurisation du palais des congrès à Brive (sous l'égide de la communauté d'agglomération du bassin de Brive), l'aménagement et l'embellissement

## Les contrats de ruralité (CR)

Suite à la signature d'accords-cadres le 16/12/16, **des contrats de ruralité ont été signés le 20/03/17**, par les territoires **Vézère-Auvézère ; communauté d'agglomération de Tulle agglo; Haute-Corrèze Ventadour ; vallée de la Dordogne corrézienne.**

Ils regroupent les thématiques prioritaires suivantes :

- favoriser l'accessibilité des services publics et des soins à la population,
- favoriser l'activité des centre-bourgs,
- développer l'attractivité du territoire,
- développer le numérique et la téléphonie mobile,
- renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale.

Au titre de l'année 2019, les conventions financières ont été signées le 08/07/19 pour une enveloppe de **1 227 977 €**.

Les projets suivants ont notamment été aidés par cette dotation : la construction

des berges de la Corrèze (2<sup>ème</sup> tranche par la ville de Tulle), la réhabilitation du centre touristique de l'abeille à Eygurande (2<sup>ème</sup> tranche par la communauté de communes Haute-Corrèze-Communauté) ont ainsi pu être financés en 2019.



projet d'embellissement des berges de la Corrèze par Tulle-Agglo

d'un bureau d'information touristique Vallée de la Dordogne à Collonges la Rouge, par le PETR Vallée de la Dordogne, la réalisation d'un marché couvert à Bort les Orgues, la 2<sup>ème</sup> tranche du projet de route « 5<sup>ème</sup> génération » à Egletons, l'aménagement d'une zone artisanale à Corrèze.



signature des contrats de ruralité en Corrèze

## La Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)

En 2019, **un nouveau dispositif de soutien apporté par l'État à l'investissement des conseils départementaux** succède à la Dotation Globale d'Équipement (DGE) des départements : **la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)** (article L.3334-10 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT)).

Cette nouvelle dotation est constituée de deux parts, la **part « péréquation » attribuée directement aux conseils départementaux et la part « projets » constituée d'une enveloppe régionale de 19 000 000 € placée sous l'autorité du préfet de région.**

Un arrêté préfectoral d'attribution de la **part péréquation**, pour un montant de **796 139 €** a été notifié le 06/05/19.

Cette part, attribuée directement aux départements en fonction de critères péréquateurs (le potentiel fiscal par habitant et par km<sup>2</sup>), est libre d'emploi.

La **part « projets »** est destinée au soutien de projets d'investissement portés par le conseil départemental sur la base d'un appel à projets. En 2019, cette part a représenté **2 635 746 €**. Le conseil départemental a déterminé **4 axes d'intervention**, qui ont fait l'objet de subventions :

- **le déploiement des usages numériques et téléphonie mobile**, pour un montant de **269 314,85 €** (rénovation de la salle des assemblées en la dotant d'outils numériques, création d'une cartographie dynamique des conditions de circulation, application mobile dédiée à l'évaluation médico-sociale à domicile, équipement des collèges et de la maison de l'autonomie en téléphonie IP).

## Le Contrat de Plan État-Région 2015/2020 : le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT section volet territorial)

Le Contrat de Plan État-Région 2015 / 2020 (CPER) a été signé le 28/05/2015, et comporte un volet n° 6 « volet territorial ».

- **amélioration des bâtiments scolaires, sociaux et logements** : performance et confort énergétique, accessibilité, sécurité, pour un montant de **158 709,28 €** (travaux d'isolation du collège Jean Moulin à Brive, et à la maison de la solidarité départementale de Bort les Orgues, réfection de la chaufferie du collège de Treignac).
  - **mobilité, travaux routiers** : prise en compte des enjeux environnementaux, pour un montant de **576 619,12 €** (acquisition de 21 voitures électriques et installation de 10 bornes électriques pour le parc roulant départemental, création d'une aire de stationnement sur le site de Lachamp pour permettre un accès sécurisé aux transports en commun).
  - **autres travaux routiers** (travaux d'amélioration de la desserte et de la sécurité), pour un montant de **1 631 102,75 €** (travaux sur ponts et ouvrages d'art à Treignac, Marcillac la Croze, Naves, Le Pescher et St Geniez Ô Merle, réfection de revêtements routiers pour plus de vingt sites).
- Au total, en Corrèze en 2019, la DSID s'est élevée à **3 431 885 €**.



travaux de réfection routière

Ce CPER s'inscrit en continuité des CPER antérieurs qui accompagnaient déjà les dynamiques territoriales, à travers des contrats de territoires.





## I. TRANSFORMER L'ÉTAT ET ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Au titre de l'année 2019, l'État a engagé **893 000 €** de subventions (765 000 € en 2018) pour cinq opérations (**la halle alimentaire Thiers pour la ville de Brive, l'espace touristique autour du lac du Causse pour la CABB,**

**Le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT section générale)**

### Les Maisons de Services au Public (MSAP)

Le FNADT section générale a financé 9 MSAP en 2019 pour un montant de **135 000 €**, (contre 131 337 € en 2018) auquel s'ajoute un montant identique pour le fonds inter-opérateurs.

### Réinventons nos cœurs de ville

La **ville de Tulle** a bénéficié de **30 000 €** au titre de l'action « **réinventons nos cœurs de ville** ». Cette somme a été accordée pour la réalisation d'un appel à projets dont elle a été lauréate, avec d'autres villes du programme. Cet appel à projets porte **sur un programme immobilier situé dans le centre-ville.**

### • Les subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL)

L'article 14 de la loi organique n°2017-1338 du 15/09/17 a mis fin à la « réserve parlementaire ». Néanmoins, **les dossiers en instance continuent de faire l'objet de paiements** : au titre de l'année 2019, **145 431 €** ont été payés sur les dossiers en instance, contre 368 368 € en 2018.

## Les contrats de Cahors

Le conseil départemental et la ville de Brive ont signé avec le préfet, en juin 2018, **un contrat dit de « Cahors »**, afin de contribuer à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique pendant les 3 exercices budgétaires 2018, 2019 et 2020.

**Le contrat signé avec la ville de Brive** retient un **taux d'évolution** annuel appliqué sur la base des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) **de 1,14%**.

La ville de Brive respecte largement ses engagements, puisqu'en 2018, le taux d'évolution des DRF s'établissait à -1,51%. Pour

**l'espace naturel sensible à Argentat pour le CD, la 3<sup>ème</sup> tranche concernant la société des courses de Pompadour et la gestion touristique du château).**

### • Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Ce fonds a permis la mise en œuvre des mesures retenues dans le cadre du **plan de lutte contre la radicalisation**, décidé par le gouvernement ainsi que des **orientations prioritaires de la stratégie nationale de prévention de la délinquance déclinée au plan local.**

Ce sont **345 200 €**, qui ont été programmés en 2019 contre 96 107 € en 2018.



exemple de caméra de vidéoprotection financée par le FIPD à Brive

l'exercice budgétaire 2019, **une baisse de 10,45%** des DRF a été constatée.

**Le taux d'évolution des DRF du contrat signé avec le conseil départemental a été fixé à 1,35%**. Le conseil départemental affiche également un engagement fort, puisque **le taux a diminué** de 4,03% en 2018 et **4,92 % en 2019.**

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) assure la gestion afin de vérifier que les trajectoires prévues sur les 3 années sont bien respectées.

## B – Le conseil aux collectivités locales

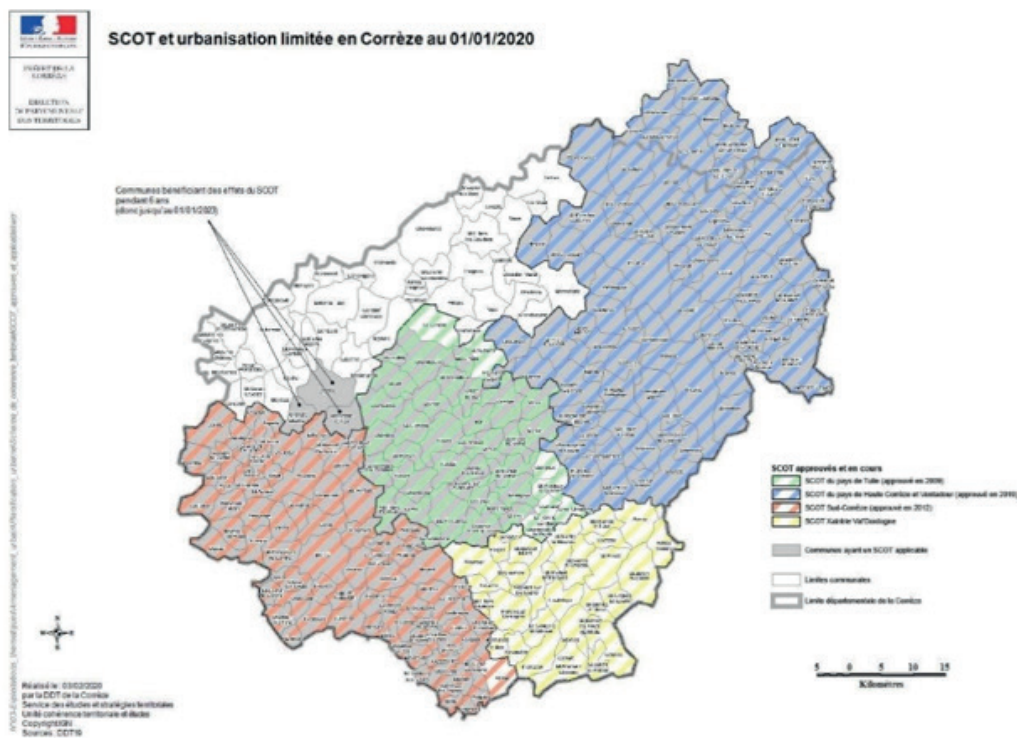
Depuis, quelques années **le rôle de l'État en matière de conseil aux territoires s'est renforcé**. Les services ont acquis une expertise

et une technicité mise à disposition des élus du département dans différents domaines.

### 1. Le conseil en matière de planification de l'urbanisme

Les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) accompagnent ainsi les collectivités en matière de **planification de l'urbanisme**. Qu'il s'agisse d'élaborer des schémas de cohérence territoriale (Scot) ou des PLUi, document d'urbanisme privilégié pour répondre aux enjeux du territoire et aux modes de vie des citoyens. Le territoire corrézien est aujourd'hui

couvert par 3 Scot, puisque le **Scot du pays de Haute-Corrèze et Ventadour (91 communes, dont 11 situées en Creuse) a été approuvé en 2019**. A la fin de l'année, **75% des communes représentant 86% de la population étaient couvertes par un Scot**. Les services continuaient par ailleurs de travailler à l'élaboration du Scot de Xaintrie-Val'Dordogne (30 communes).



Scot et urbanisation limitée en Corrèze au 1er janvier 2020

Une véritable dynamique a pu se créer, grâce à l'accompagnement par les services de la DDT dès l'amont, lors de l'élaboration de documents d'urbanisme (du porter à connaissance ou tout au long de la procédure en qualité de personne publique associée) et par l'apport de ses conseils et de son expertise pour répondre aux questionnements et besoins de chaque territoire.

Ce sont 4 collectivités qui ont choisi de se lancer dans l'élaboration d'un PLUi : **le PLUi de Ventadour-Egletons-Monédières** (20 communes), **le PLUi de Haute-Corrèze-**

**communauté** (71 communes), **le PLUi de Xaintrie-Val'Dordogne** (30 communes) et **le PLUi de Midi-Corrézien** (35 communes). Fin 2019, **118 communes** disposaient d'un document d'urbanisme exécutoire, **couvrant 42 % de communes et 81% de la population**. L'État a par ailleurs soutenu les collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme via **la dotation générale de décentralisation (DGD) à hauteur de 149 745 € bénéficiant à 22 communes et 2 EPCI**. Dans le cadre d'un **appel à projets national**, **2 Scot corréziens** ont également obtenu une aide de **58 000 €**.

## 2. Les conseils aux territoires en matière de politiques publiques suivies par la Direction Départementale des Territoires (DDT)

La Direction Départementale des Territoires (DDT) a souhaité mettre à disposition des acteurs des territoires son expertise. Pour ce faire, **un délégué territorial**, interlocuteur privilégié des élus et partenaires, **a été désigné dans chaque arrondissement**. La DDT a maintenu en effet, en dépit d'un contexte contraint en matière d'effectifs, les 3 sites de Tulle, Brive et Ussel.

Le délégué territorial peut ainsi **conseiller les collectivités pour l'intégralité des politiques**

**publiques du champ de compétence de la DDT** : aménagement du territoire, habitat, logement, agriculture, forêt, environnement, risques, transition écologique, mobilité... cet accompagnement peut porter sur les compétences techniques, administratives, réglementaires et financières de la conception du projet, sa définition, jusqu'à sa mise en œuvre. Cette formule permet la prise en compte des particularités, des atouts et de besoins de chaque territoire.

## 3. La modification des statuts du syndicat mixte de l'aérodrome Brive-Souillac

Le syndicat mixte pour la création, l'aménagement et la gestion de l'aérodrome Brive-Souillac est composé de la communauté d'agglomération du bassin de Brive, les conseils départementaux de la Corrèze et du Lot, les chambres de commerce et d'industrie (CCI) des 2 départements, la communauté de communes Causses et vallée de la Dordogne et la ville de Terrasson.

Les services de la **sous-préfecture de Brive** sont intervenus dans le processus de modification des statuts, aboutissant à un **arrêté préfectoral du 1er octobre 2019** transférant le siège social de Brive à Nespouls, faisant évoluer la contribution des membres ainsi que le nombre de délégués et de voix qui leur est attribué. A cette occasion, le conseil départemental a souhaité diminuer sa participation au profit de la région et la CCI de la Corrèze, a fait part de sa volonté de

se retirer pour raisons financières.

L'engagement de l'État pour réaliser l'analyse juridique des statuts initiaux, le soutien des agents du syndicat, alliés à l'intervention du sous-préfet auprès des élus et membres pour trouver un accord, ont permis le succès de cette démarche et le maintien symbolique de la CCI de la Corrèze (sa participation a diminué de 4,67% à 0,1%).



aérodrome de Brive-Vallée de la Dordogne

## 4. Le contrôle de légalité

### a) La transmission électronique des actes

En application de l'article 72 de la Constitution, les actes des collectivités territoriales et de leurs établissements sont contrôlés par le représentant de l'État. **Le préfet opère donc un contrôle de légalité a posteriori**, afin de s'assurer de la sécurité juridique des actes et de l'équité de traitement sur tout le territoire. Les actes soumis au contrôle de légalité sont transmis par les collectivités par support papier ou par voie dématérialisée via le système d'information @ctes.

Cette transmission électronique permet de faciliter le travail des élus locaux et des agents

publics territoriaux.

C'est aussi un lien vers Actes budgétaires qui assure la réception et le contrôle des documents budgétaires.

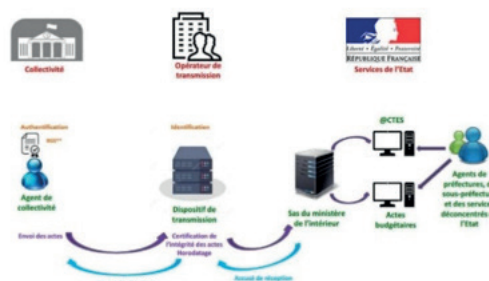
En Corrèze, **212 structures transmettent leurs actes par voie électronique**, dont le Conseil départemental, les 9 communautés d'agglomération et communautés de communes et 147 communes (soit plus de la moitié des 280 communes du département). Depuis le 1er janvier 2019, **30 nouveaux émetteurs ont été raccordés** au dispositif @ CTES.

# I. TRANSFORMER L'ÉTAT ET ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

| Actes télétransmis en 2019 | Par Arrondissement |              |              | Pour le Département |
|----------------------------|--------------------|--------------|--------------|---------------------|
|                            | Brive              | Tulle        | Ussel        |                     |
| 1er trimestre              | 2 470              | 2 129        | 752          | 5 351               |
| 2ème trimestre             | 3 420              | 2 612        | 1 142        | 7 174               |
| 3ème trimestre             | 2 076              | 1 881        | 584          | 4 541               |
| 4ème trimestre             | 2 966              | 2 257        | 934          | 6 157               |
| <b>Total</b>               | <b>10 932</b>      | <b>8 879</b> | <b>3 412</b> | <b>23 223</b>       |

À l'échelle du département, en 2019, environ **70 % des actes ont été télétransmis.**

Schéma global du système d'information @CTES



fonctionnement du système @ctes

## b) Le contrôle budgétaire

En 2019, la date limite d'adoption des budgets primitifs était fixée au 18/04/2019 pour le bloc communal et le département ; la date limite de transmission des budgets dans les services préfectoraux était le 03/05/2019. Les comptes administratifs devaient être votés au 30/06 au

plus tard et transmis pour le 15/07/2019.

La préfecture a transmis une circulaire en date du 13/03/19 à toutes les collectivités du département afin de rappeler les principales règles applicables en matière budgétaire.

|  | 2019  | 2018  |
|--|-------|-------|
| Actes budgétaires reçus                                | 3 011 | 2 610 |
| Actes budgétaires contrôlés                            | 3 033 | 2 479 |
| Saisine cour régionale des comptes (CRC) par le préfet | 0     | 0     |

## c) Le réseau d'alerte

Le réseau d'alerte sur les finances locales, co-piloté par le préfet et le DDFIP permet de détecter les communes et EPCI à fiscalité propre présentant une situation difficile.

En 2019, 10 collectivités étaient concernées contre 17 en 2018. Une rencontre avec les élus ou un courrier d'alerte permet d'avoir avec eux un échange axé sur leur gestion communale ou inter-communale.

### d) Le Compte Financier Unique (CFU)

La loi de finances pour 2019 a prévu la mise en place **d'une expérimentation concernant le Compte Financier Unique (CFU)** qui a vocation à se substituer au compte administratif établi par l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public.

En Corrèze, les candidatures des 7 communes de Corrèze volontaires ont été retenues.

La commune d'Objat, seule collectivité de Corrèze concernée par la « première vague » d'expérimentation procède à la mise en pratique du CFU depuis le 1er janvier 2020.

Les six autres communes retenues pour la « seconde vague » de l'expérimentation (Ayen, Moustier-Ventadour, Rosiers d'Egletons, Sadrac, Saint-Bonnet-la-Rivière et Viam) procéderont à la mise en œuvre du CFU à compter du 1er janvier 2021.



gestion budgétaire

### e) Le contrôle de légalité en matière d'urbanisme

En matière d'urbanisme sont ainsi concernés les actes pris par les autorités communales ou intercommunales en matière de planification (PLU, Scot, cartes communales), d'application du droit des sols (permis de construire, d'aménager ou de démolir et certificats d'urbanisme opérationnels), d'aménagement (zone d'aménagement concerté, taxe d'amé-

nagement, sursis à statuer, instauration du droit de préemption urbain, dérogations aux règles d'implantation pour des constructions nouvelles).

Les services préfectoraux se sont une nouvelle fois mobilisés réalisant **33 659 contrôles de légalité de l'urbanisme**.

La loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite « **loi ELAN** » du 23 novembre 2018 contient des mesures destinées à **faciliter le développement commercial**, notamment dans les centres villes, tout en garantissant **une prise de décision respectueuse du tissu urbain et économique existant**.

À cette fin, les porteurs de projet doivent désormais **produire une étude d'impact** (sur l'emploi, l'animation du développement économique et sur les communes limitrophes) et obtenir un **certificat préalable au démarrage de l'activité commerciale**, attestant du respect des autorisations d'exploitation (procès-verbal de contrôle).

En 2019, les services de la préfecture ont ainsi habilité pour une durée de 5 ans : **24 organismes indépendants compétents pour**



construction d'un centre commercial

**réaliser les études d'impact et 5 organismes indépendants pouvant délivrer les certificats de conformité.**

## C - La réforme de l'Organisation Territoriale de l'État (OTE)

Dans le cadre du « programme action publique 2022 », le Premier ministre a lancé la **Réforme Territoriale de l'État** par un décret du 12 juin 2019, afin de :

- désenchevêtrer les compétences de l'État avec les collectivités et les acteurs de la sphère publique,
- réorganiser le réseau déconcentré pour mieux répondre aux priorités du Gouvernement,
- gagner en efficacité par la mutualisation des moyens et la coopération interdépartementale,
- conférer aux préfets des pouvoirs de gestion accrus et garantir la cohérence de l'État au profit des territoires.

Dans le département, il est ainsi prévu que :

- **un secrétariat général commun (SGC) sera créé entre les services de la préfecture, de la direction départementale des territoires (DDT), de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) et à titre expérimental en Corrèze seront également inclus la direction départementale des finances publiques (DDFIP) et la direction des services de l'édu-**

**cation nationale (DSDEN), pour une partie de leurs fonctions supports ;**

- **les compétences sport et jeunesse de la DDCSPP seront transférées à la DSDEN ;**

- **la plateforme logement/habitat indigne, qui doit être créée, s'appuiera sur le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI), qui fonctionne de façon très satisfaisante ;**

- **la plateforme eau et nature reposera sur la mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN), qui donne également satisfaction.**

Des axes d'amélioration ont été identifiés pour ces 2 instances notamment pour faciliter le partage d'information entre les acteurs de ces politiques publiques.

- **le service de l'insertion réunira les actuelles DIRECCTE et DDSCCP, pour une prise en charge globale de toutes les politiques de l'insertion ;**

- **des inter-départementalisations** seront envisagées pour mener à bien de façon satisfaisante des missions, impactées par le manque d'ETP.



campagne d'information sur le programme action publique 2022

## II. INVESTIR DANS LES TERRITOIRES

### A - La mobilisation de l'État en faveur de la transition

#### a. La signature du Contrat de Transition Écologique

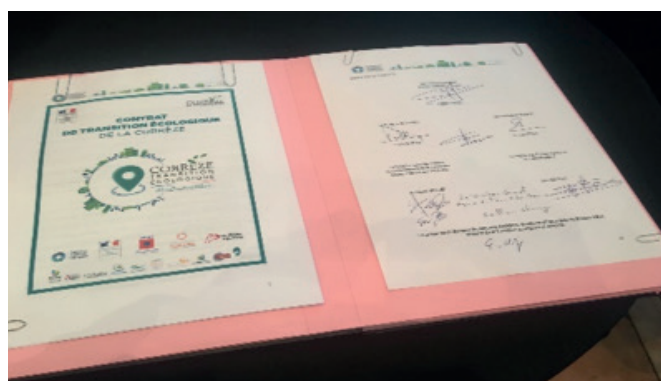
Le **14 juin 2019**, 15 partenaires ont signé, en présence d'Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès du Ministre d'État, Ministre de la Transition écologique et solidaire, le **Contrat de Transition Écologique pour le département de la Corrèze « Corrèze Transition Écologique »**.

Ce contrat porte une ambition forte : faire de la transition écologique un moteur de développement et d'attractivité du territoire, et ainsi renforcer sa capacité de résilience par la définition d'objectifs et l'accompagnement de projets concrets.

Il comprend 25 actions autour de 4 orientations majeures pour le département portant sur les énergies renouvelables, la sobriété et l'efficacité énergétiques, les nouvelles mobilités et la création d'emplois par une gestion plus durable et solidaire des ressources locales.

Plusieurs actions ont démarré en 2019, comme la **création de la SEM « Corrèze Énergies Renouvelables »** pour le développement du photovoltaïque, de la méthanisation et de l'hydroélectricité, et celle de la **SEM « ENRèze »** pour la création et la gestion de réseaux de chaufferies biomasse bois. Toutes deux répondent à l'objectif de développement des énergies renouvelables. Le **tiers-lieu de Chamberet** a ouvert ses portes et les **travaux d'expérimentation de route intelligente à Egletons** sont déjà engagés. L'État propose son appui aux travaux de rénovation énergétique des collectivités locales par **une bonification sur les subventions octroyées au titre de la DETR**.

Les travaux de restauration des Gravières, site de 40 hectares situé à Argentat-sur-Dordogne, sur les bords de la Dordogne, ont été lancés pour aboutir à terme à la **création d'une réserve départementale de biodiversité**.



signature du contrat de transition écologique le 14 juin 2019 en présence de la secrétaire d'État Emmanuelle Wargon

### b. Les autorisations environnementales

#### • Le refus d'autorisation du projet éolien de saint-Angel

La société « VSB énergies nouvelles » a déposé un dossier de demande d'autorisation unique le 03 décembre 2015 pour l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent sur le territoire de la commune de Saint-Angel, regroupant 5 aérogénérateurs d'une puissance unitaire de 2,4 MW.

Le secteur d'implantation présentait une réelle sensibilité avec un élément à forte valeur patrimoniale : le prieuré de Saint-Michel des Anges, monument historique classé se situant à proximité du bourg de Saint-Angel. Ainsi, les caractéristiques du projet, au niveau paysager et patrimonial, n'ont pas été jugées compatibles avec l'esprit des lieux de ce territoire.

#### • La déclaration d'intérêt général au profit de la communauté de communes Haute-Corrèze Communauté

Le projet de la communauté de communes Haute-Corrèze Communauté est porté dans le cadre du programme de gestion (2019-2023) des travaux d'entretien envisagés sur les bassins versants du Chavanon, de la Diège, de la Dordogne, de la Luzège et de la Triouzoune.

Il tend à la renaturation de cours d'eau, à la protection des berges, à la restauration et l'entretien de ripisylves.

Ce programme d'entretien est engagé pour aménager des passages à gué, des abreuvoirs pour le bétail, mais aussi pour supprimer des obstacles et aménager des ouvrages afin de rétablir la continuité écologique, et enfin permettre la mise en dérivation ou l'arasement d'étangs.

Les enjeux de ce programme ont été construits en cohérence avec les grandes orientations du Schéma Directeur de l'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de l'Adour-Garonne (2016 – 2021).

Ils visent, d'une part, à créer des conditions favorables à une bonne gouvernance et permettre ainsi de réduire l'impact des activités pour améliorer l'état et restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux

**Un arrêté préfectoral du 20 juin 2019 a ainsi refusé la demande** d'autorisation unique pour l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Saint-Angel.

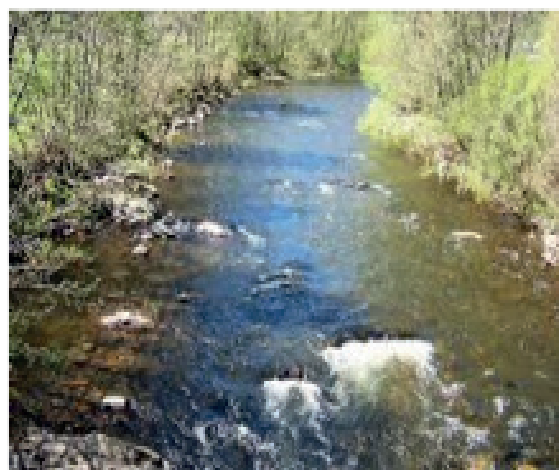


prieuré de Saint-Angel

aquatiques et de gérer durablement les eaux souterraines. D'autre part, les objectifs affichés du programme sont orientés vers l'accès à une eau de qualité pour assurer les activités et les usages, mais aussi économiser l'eau, gérer sa rareté et prévenir les inondations.

Le périmètre du projet est relativement étendu et concerne **cinquante-six communes en Corrèze ainsi que neuf communes en Creuse**.

Ainsi, la décision d'autorisation, a été rendue par **l'arrêté inter-préfectoral du préfet de la Corrèze et de la préfète de la Creuse, en date du 23 août 2019**.



un cours d'eau en Haute-Corrèze



### c. Les décisions en matière d'installations classées

#### • Le projet SCEA Préparation de broutards Limousins sur le territoire de la commune de Chabrignac

Le projet porté par la SCEA Préparation de Broutards Limousins concernait l'autorisation d'exploiter **un site d'élevage de 650 places dédié à la préparation sanitaire et alimentaire de bovins (broutards)**, ainsi que l'aménagement de certaines prescriptions de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 (dérogation à la distance minimale à 100 mètres par rapport aux habitations des tiers).

Lors de la consultation du public, des observations ont été relevées portant essentiellement sur des risques de nuisances sonores et/ou olfactives. Le pétitionnaire a apporté des solutions techniques afin de réduire au maximum ces éventuelles nuisances et répondre favorablement aux interrogations

#### • L'installation de la société SO'HAM Sud-Ouest sur la commune de Brive-la-Gaillarde

Le projet porté par la société SO'HAM Sud-Ouest concernait une demande d'autorisation pour la création d'une **unité industrielle de production de jambons cuits**, située ZAC Brive Laroche sur le territoire de la commune de Brive-la-Gaillarde. Cette société appartient au groupe béarnais FIPSO.

L'exploitation doit produire 10 000 tonnes annuelles de jambons cuits issus de porcs

de la population de la commune de Chabrignac.

La **décision d'autorisation, a été rendue le 12 septembre 2019 par arrêté préfectoral d'enregistrement**. Les prescriptions générales applicables à ces installations ont été renforcées et complétées dans le cadre de cet arrêté afin de limiter au maximum les risques de nuisances.



projet SCEA Préparation de Broutards Limousins sur le territoire de la commune de Chabrignac

français, soit 3 à 4 % de la production française. Par ailleurs, son implantation en Corrèze doit permettre la **création de plus d'une centaine emplois**.

Le dossier a apporté les preuves du respect de l'environnement, aussi **le préfet a accordé, le 21 juin 2019, l'autorisation sollicitée**. La **première pierre de la construction a été posée le 10 septembre 2019** en présence du président du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et du préfet.



pose de la première pierre de l'usine

## II. INVESTIR DANS LES TERRITOIRES

### • La plateforme de compostage à Palisse

La société a repris l'exploitation d'une plateforme spécialisée dans le compostage en service depuis 2002, sous le régime de la déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

**L'extension du volume d'activité** de la plate-forme de compostage et la **création d'une nouvelle activité de préparation de bois biomasse** ont nécessité **de déposer, le 25 juin 2019, un dossier de demande d'enregistrement.**

Le projet de la société a reçu un avis favorable de la collectivité territoriale et a fait l'objet d'une consultation du public. L'exploitant sera soumis à des prescriptions particulières.

Les caractéristiques du projet ne présentant pas d'impact notable sur l'environnement et la santé, une suite favorable devrait être donnée au dossier d'enregistrement déposé par la SARL HEDERA SOAE début 2020.



la plateforme de compostage de Palisse

### d. La gestion des incidents environnementaux au sein des installations classées pour l'environnement

#### • L'incendie de la plateforme de déchets de l'incinérateur de Rosiers-d'Egletons

**Le 25 juillet 2019, un incendie** de type feu couvant s'est déclaré au sein de la zone de tri des « déchets d'encombrants » vers 13h30 **sur la plateforme de tri/transit de déchets contigüe à l'incinérateur.**

Le feu a été détecté par un agent de la société Corrèze Energies. Après avoir tenté, sans succès, d'éteindre le début d'incendie avec les moyens présents sur le site (robinet d'incendie armé), les pompiers sont intervenus et ont circonscrit le feu.

Lors de cet incident, **l'incendie ne s'est pas propagé au reste des installations** et notamment à l'incinérateur ou au stock de déchets triés.

Les eaux utilisées pour l'extinction du feu ont été pompées dans le bassin incendie présent sur le site, puis dans l'étang à proximité. Enfin, ces eaux utilisées ont été collectées dans trois bassins de récupération des eaux de ruissellement.

**Les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine (DREAL NA)** ont effectué **une visite d'inspection du site le 26 juillet 2019** et ont conclu, au regard des constats effectués, que **des mesures conservatoires immédiates n'étaient pas nécessaires.**

Des mesures d'amélioration ont néanmoins été demandées concernant un meilleur contrôle et tri des déchets réceptionnés, dont certains ont pu constituer la cause du départ de l'incendie ; ainsi qu'un renforcement de la surveillance de ces stocks de déchets.



photos de l'incident



## II. INVESTIR DANS LES TERRITOIRES

### • La chute d'une cheminée de l'incinérateur de Brive-la-Gaillarde

Dans la nuit du 12 au 13 décembre 2019, suite à des vents violents, la cheminée de rejets de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Saint-Pantaléon-de-Larche s'est rompue. L'installation a été mise immédiatement à l'arrêt et les dispositifs de traitement des fumées situés en partie basse n'ont pas été impactés par cette chute.

Cet incident n'a donc pas eu d'impact sur l'aspect des rejets gazeux.

Le site a été mis en arrêt durant plusieurs jours afin de permettre les réparations.

Les ordures ménagères ont été réorientées durant cette période vers l'installation de stockage de déchets non-dangereux de Perbousie sur la commune de Brive.

La cheminée héberge, en partie haute, les dispositifs d'instrumentation pour le

contrôle des rejets atmosphériques de l'installation.

L'inspection des installations classées s'est rendue sur le site de l'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche le 18/12/2019 pour analyser les causes de l'incident.



chute de la cheminée de l'incinérateur de Brive

### e. Les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

La réglementation européenne sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement prévoit une évaluation harmonisée de l'exposition de la population au bruit des infrastructures de transport au moyen des cartes de bruit stratégiques.

Ces diagnostics se traduisent en actions dans des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) pour les infrastructures routières d'un trafic annuel supérieur à 3 millions de véhicules, soit 8200 véhicules/jour.

Les infrastructures ferroviaires ne sont pas concernées en Corrèze, car elles n'atteignent pas le seuil annuel de 30 000 passages de train, soit 82 trains/jour.

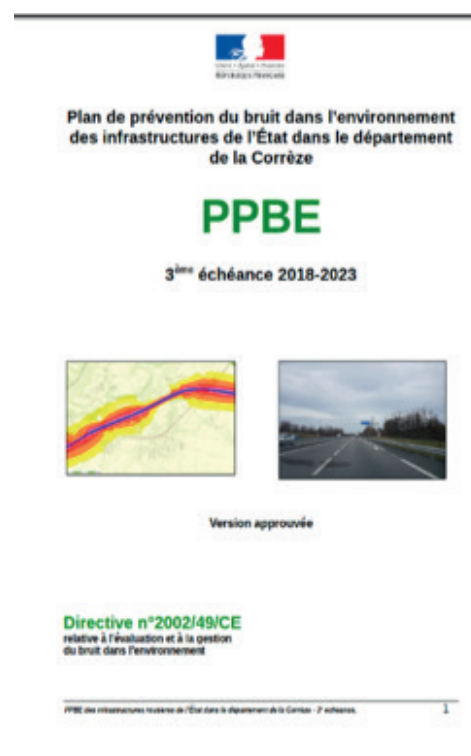
Le préfet a approuvé les cartes de bruit stratégiques pour le réseau routier communal et départemental le 11 janvier 2019. Celles pour le réseau routier national concédé et non concédé (A20 et A89) ont été approuvées le 9 avril 2019.

Le PPBE du conseil départemental a été approuvé par la commission permanente le 24 mai 2019. Celui de l'État pour le réseau routier national concédé et non concédé (A20 et A89) a été approuvé par le Préfet le 30 décembre 2019.

La DDT accompagne actuellement les col-

lectivités gestionnaires de voirie pour l'élaboration de leur PPBE (Agglo de Tulle, commune de Malemort, commune de Brive).

Grâce à l'effort conjugué de l'État et des collectivités pour la réalisation des PPBE en 2019, la Corrèze devrait satisfaire aux objectifs de la troisième échéance (2018-2023) de la directive européenne.



PPBE des infrastructures de l'État dans le département de la Corrèze (3ème échéance)

# B – Rationaliser la gestion de la ressource en eau

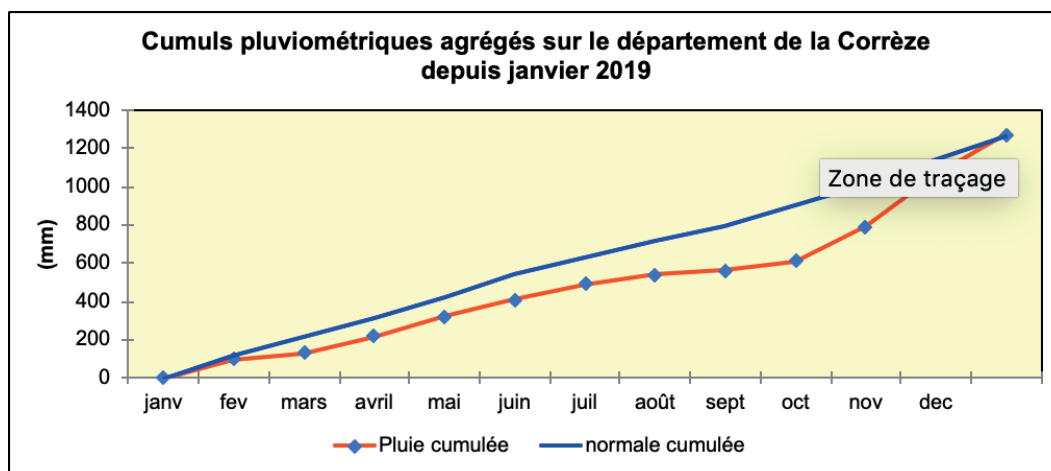
## 1. Le contexte climatique de l'année 2019

Le déficit pluviométrique, qui a affecté la Corrèze a fait suite à un été 2018 déjà très sec. La période de recharge de septembre 2018 à mars 2019 a été marquée par un déficit de 20 à 30%, atteignant même 40% sur la bordure nord-est du département. Ce déficit s'est accentué pendant la période estivale pour atteindre un extrême de 70 % au mois d'août. Les sols se sont ainsi fortement asséchés à partir du 21 juin et les épisodes caniculaires de fin juin et fin juillet ont accéléré cette tendance malgré les orages de fin juillet.

Ce niveau de sécheresse extrême a perduré jusqu'à la fin septembre (déficit pluviométrique approchant 300 mm, soit le tiers de la normale de janvier à septembre).

La fin de l'année a été marquée par un temps perturbé et pluvieux, amenant des pluies importantes dès la mi-octobre.

Les trois derniers mois de 2019, excédentaires ont cumulé autant de pluie qu'en six mois d'une année normale permettant sur l'année de revenir à une pluviométrie normale.



cumuls pluviométriques en Corrèze en 2019

## 2. L'action de l'État face à la crise

Face à cette situation, dès le 3 juin, le premier **comité plénier de suivi de la ressource en eau** s'est réuni. Les services de l'État ont assuré **8 réunions plénières à une fréquence de 3 semaines**, pour partager la situation et la gradation des mesures nécessaires.

Les **mesures de limitation des usages** ont été **territorialisées**, en lien avec l'état des indicateurs de la ressource et l'apparition de problématiques d'alimentation en eau potable notamment.

Une cohérence avec les départements limitrophes pour les bassins versants interdépartementaux a été recherchée.

Le respect des mesures a fait l'objet de contrôles terrain de la part des services de l'Agence France Biodiversité (AFB), de l'Of-

fice National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et de la Direction Départementale des Territoires (DDT), qui ont conclu à l'absence de non-conformités.

Les difficultés d'approvisionnement en **eau potable** se sont concentrées dans la partie nord du département sur le socle granitique, par ailleurs, la moins arrosée durant l'été 2019.

Les services de la DDT et de l'unité départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont ainsi géré de façon coordonnée :

- des ruptures d'approvisionnement qui ont nécessité des opérations de citernage du 22 août à fin septembre pour les syndicats des eaux de Bort et du Puy du Bassin

(Xaintrie);

- une forte mobilisation de la ressource par la réutilisation d'anciens captages ou forages voir des pompages temporaires pour suppléer le tarissement des ressources habituelles ;
- des interconnexions entre réseau sur les territoires des syndicats du Puy du Bassin et du Puy des Fourches ;
- des situations restées délicates sur certains territoires sans toutefois être en rupture d'approvisionnement.



eau potable

### 3. L'engagement d'une réflexion de fond sur la gestion de la ressource en eau

Une réflexion sur une gestion pérenne à court, moyen et long terme de la ressource en eau a été initiée **entre les différents acteurs corréziens dès l'automne 2019**.

Elle perdurera en 2020, pour faire face à des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes, afin de ne pas réagir au dernier moment.

Les services de la DDT ont débuté un travail de rationalisation de l'arrêté cadre permettant de limiter les usages de l'eau en Corrèze.

Les services de l'UT ARS ont identifié des actions à conduire pour limiter l'impact des épisodes de sécheresse sur l'alimentation en eau potable des Corréziens. Les services de l'État ont débuté l'accompagnement des collectivités les plus impactées.

Le dernier comité de suivi de la ressource en eau a permis de tracer une feuille de route collective qu'il convient désormais de mettre en œuvre :

- dynamisation de la recherche de solutions alternatives pour les secteurs qui ont connu des difficultés importantes d'approvisionnement en eau potable via la mise en place de comités de suivi ;

#### **Focus : un exemple d'accompagnement des collectivités par l'État : le syndicat du canton de Bort-les-Orgues**

Le syndicat du canton de Bort-les-Orgues dessert 7 communes et assure un service de vente d'eau à 2 communes (1318 abonnés et environ 2000 habitants). Les premières tensions sont intervenues début août 2019, le ruisseau le Lys (ressource unique) s'est qua-

- renforcement de la lisibilité des mesures de gestion de crise (type d'usage restreint, territorialisation) au travers de la révision de l'arrêté-cadre en vigueur et la révision des arrêtés ICPE pour y intégrer les mesures adaptées en période de sécheresse ;
- renforcement de la communication en amont de la saison estivale auprès des usagers, des collectivités publiques et des professionnels afin d'adapter les comportements ;
- promotion des dispositifs existants et la recherche de nouveaux moyens permettant de sécuriser l'abreuvement des animaux et d'alléger les prélèvements sur les réseaux AEP (existence d'une charte départementale « abreuvement » depuis 2016) ;
- développement de nouvelles ressources (réutilisation d'eaux industrielles ou usées traitées, création de retenues d'eau hivernale), dans un cadre de gouvernance et une territorialisation à expliciter ;
- incitation et rappel d'une gouvernance adaptée en matière d'eau potable de nature à sécuriser les approvisionnements et faciliter les interconnexions.

siment tari pendant de nombreux jours. L'État a mis en place des mesures de **citer-nage** (approvisionnement en eau potable par camions-citernes) de fin août à fin septembre (**36 jours consécutifs**) portant sur un volume allant jusqu'à **700 m<sup>3</sup>/jour environ les jours où la ressource était inexploitable**. Le suivi qualité a été accru par une demande de renforcement de l'autosurveillance par

## II. INVESTIR DANS LES TERRITOIRES

l'exploitant et un renforcement du contrôle sanitaire, aléatoirement sur certaines citernes.

Cet accompagnement a nécessité de nombreuses réunions en sous-préfecture, ainsi qu'une information régulière de la presse locale et nationale pour assurer la transparence de la gestion de la crise.

Un projet à moyen terme a d'ores et déjà été identifié avec la substitution de cette ressource fragile par un projet de 3 forages dans le Cantal dans une nappe glaciaire (projet Vebret). En attendant, que ce projet puisse être instruit, une interconnexion avec la ville voisine de Bort-les-Orgues est recherchée pour 2020.



opération de citernage au syndicat des eaux de Bort-les-Orgues en 2019

## C - L'accompagnement de l'activité agricole

### 1. Le bilan des aides agricoles

L'année 2019 a été une année difficile pour les agriculteurs corréziens en raison des conditions météorologiques, qui ont fortement perturbé la production agricole. La sécheresse de l'année 2019 a impacté les cultures, particulièrement la production fourragère, ainsi que l'abreuvement des animaux.

L'État a accompagné et soutenu les agriculteurs. Les aides PAC, tous dispositifs confondus, se sont élevées à **103 000 000 €**. Si depuis 2015, des retards subsistaient dans le versement de ces aides, le calendrier est aujourd'hui régularisé.

Le retard de paiement sur les aides à l'agriculture biologique est résorbé pour les

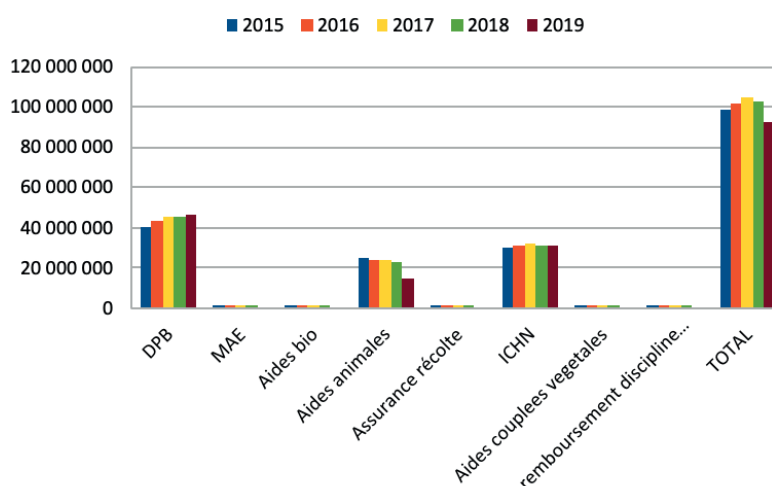
campagnes 2015 à 2017.

Pour les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), au total 2,3 M€ ont été versés à ce jour aux exploitants toutes campagnes confondues depuis 2015.

La campagne de paiement 2019 s'est particulièrement bien déroulée, puisque 3481 dossiers sur 3539 ont bénéficié d'un acompte (70% des aides découplées et 85 % de l'ICHN) avant le 8 novembre.

La campagne de contrôle s'est achevée fin novembre : 247 dossiers ont fait l'objet d'un contrôle, sans que cela ne génère de retard de paiement pour ces dossiers, les versements ayant été effectués avant la fin de l'année.

Evolution des aides au titre de la PAC



### 2. La gestion de l'impact sur les activités agricoles de la sécheresse 2019

La sécheresse de l'été 2019 a été enregistrée comme la 3<sup>ème</sup> année la plus remarquable après 1958, 1985 et 2016, avec un déficit pluviométrique exceptionnel sur l'ensemble du département, au-dessus des valeurs décennales, voire supérieur à une durée de retour de 25 ans sur le plateau de Millevaches et la haute vallée de Dordogne.

Au niveau des sols, l'indicateur de sécheresse 2019 a redéfini la référence basse depuis l'année 1958 qui datait de 1976.

L'impact sur les exploitations d'élevage a été incontestable : après une première coupe d'herbe de printemps normale voire excédentaire, le déficit en pluie et la non-repousse ont réduit à néant les potentielles secondes et troisièmes coupes, et ont obligé les éleveurs à affourager en continu à partir de la mi-juillet.

Les stocks de foin déjà très entamés en raison des déficits fourragers consécutifs à la sécheresse 2018 ont nécessité l'achat de 7 000 tonnes de fourrages pour pouvoir amorcer le début de la saison d'affouragement hivernal et entraîné une décapitalisation importante du cheptel.

La tension pour l'accès à la ressource en eau, a en outre compliqué la situation, obligeant

certain éleveurs à abreuver les animaux à partir du réseau d'alimentation en eau potable (AEP).

Compte tenu de l'intensité de cet aléa climatique, et de ses conséquences sur les exploitations, **une reconnaissance de l'état de calamités agricoles pour déficit fourrager a été reconnue par l'État le 18 décembre dernier, modifiée le 11 mars 2020, qui concerne au final 132 communes, en deux zones de perte reconnues de 34 % et 42 %. Une exonération de la TFNB a été en outre validée sur l'ensemble du territoire avec un taux homogène de 45 %.**



impact de la sécheresse sur la production agricole

### 3. Santé animale : la surveillance de la tuberculose bovine

Les services de l'État sont chargés du contrôle du respect de la réglementation en matière de santé animale, de protection animale et de l'environnement dans les établissements d'élevage et agroalimentaires.

**En 2019, la tuberculose bovine, qui connaît une forte évolution depuis plusieurs années dans la région Nouvelle-Aquitaine, a fait l'objet d'une surveillance particulière en Corrèze.**

Cette maladie implique en effet de réels enjeux tant sanitaires qu'économiques, notamment au regard des échanges commer-

ciaux. Les services se sont ainsi investis dans la lutte contre cette maladie dans les foyers identifiés, mais ont également mené une surveillance accrue de tous les autres élevages.

En Corrèze et à proximité, 3 zones actives ont été définies :

- une zone infectée comportant de nombreux cas, tous hors départements ;

## II. INVESTIR DANS LES TERRITOIRES

- une zone tampon en périmètre des zones infectées (incluant certaines communes corréziennes limitrophes des foyers identifiés) ;
- une zone de prospection, définie autour des foyers isolés, visiblement sans diffusion large concernant également quelques communes corréziennes.

Un plan prophylaxie a concerné 15 communes à proximité géographique de foyers identifiés lors des 3 dernières années (Allasac, Arnac-Pompadour, Beyssenac, Concèze,

Estivaux, Juillac, Lubersac, Montgibaud, Sadroc, Saint-Bonnet-L'Enfantier, Saint-Eloy-Les-Tuileries, Saint-Julien-Le-Vendomois, Saint-Sornin-Lavolps, Ségonzac et Ségur-Le-Château).

Au total, **256 élevages ont été contrôlés, 15 000 tests réalisés grâce à une aide de l'État de 92000 € et aucun foyer de tuberculose bovine n'a été détecté en 2019.**

## D – L'amélioration de l'accessibilité des services au public et la ruralité

### 1. Garantir l'accès aux services et au numérique en milieu rural

#### A. Améliorer l'accès aux services essentiels

- **Les Maisons de Services Au Public (MSAP) et Espaces France Services (EFS)**

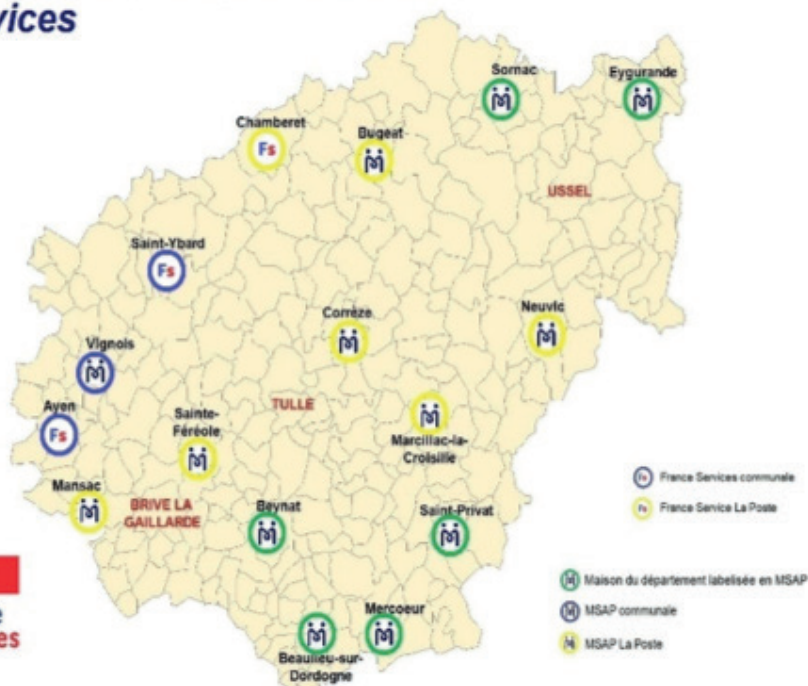
Les services de l'État se sont mobilisés tout au long de l'année pour assurer un maillage territorial le plus large possible, afin que tous les corréziens quel que soit leur lieu de résidence- bénéficient d'un accès aux services au public.

Les **Espaces France Service (EFS)** incarnent

le retour du service public au cœur des territoires en répondant aux difficultés d'accès aux services publics.

La qualité de service et le respect constaté de tous les critères fixés par la circulaire du Premier ministre du 1<sup>er</sup> juillet 2019 a permis la labellisation d'une première vague d'EFS. Le Gouvernement a ainsi labellisé 460 EFS dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 dont 3 en Corrèze : 2

### Les Maisons de services au public (MSAP) et Frances Services de la Corrèze



carte des MSAP et EFS en Corrèze

Version du 10 février 2020



## II. INVESTIR DANS LES TERRITOIRES

sont portés par les communes d'**Ayen** et de **Saint-Ybard** (avec un partenariat privilégié avec la chambre d'agriculture) et le dernier est porté par **La Poste à Chamberet**.

Ils sont venus renforcer l'offre des **13 MSAP existantes** : celle portée par la commune de **Vignols**, les 6 portées par le Conseil Départemental (**Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat, Eygurande, Sornac, Saint-Privat et Mercœur**) et les 6 autres portées par La Poste (**Bugeat, Corrèze, Neuvic, Marcillac-la-Croisille, Sainte-Féréole et Mansac**).

La création du réseau EFS constitue un **engagement de l'État à offrir aux citoyens la possibilité d'effectuer, près de chez eux, les principales démarches administratives du quotidien**. Il vise un triple objectif : une meilleure accessibilité des services publics, une simplification des démarches (guichet unique) et une amélioration et une homogénéisation de la qualité de service. Pour ce

faire, les structures labellisées proposeront **une gamme étendue de services et un accès simplifié à plusieurs administrations et opérateurs nationaux** (ministère de l'intérieur, direction générale des finances publiques, ministère de la justice, assurance maladie, assurance retraite, allocations familiales, Pôle emploi, MSA et la Poste).

Les Maisons de Services au Public (MSAP) pourront obtenir le label « France Services » à la stricte condition de respecter des garanties de qualité et d'accueil correspondantes à un cahier des charges exigeant. Les labellisations vont se poursuivre de manière continue jusqu'en 2022 afin d'obtenir un meilleur équilibre territorial. **Une enveloppe nationale de 30 millions d'euros a été allouée pour assurer le déploiement du réseau France Services**, l'État apporte son soutien financier à chaque structure labellisée en attribuant une **aide annuelle au fonctionnement de 30 000 €**.

### • Les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP)

Dans un contexte de diminution du nombre de professionnels de santé, en particulier de médecins généralistes et l'augmentation de leur charge de travail, **l'État soutient le développement des maisons santé** qui constituent :

- une réponse au risque de désertification médicale, particulièrement en zone rurale ;
- une attente des patients : accessibilité aux soins, diversité et qualité de la prise en charge ;
- un mode d'exercice attractif et collaboratif pour les professionnels de santé ;
- une réponse à de nouvelles pratiques professionnelles : délégation de tâches, dossiers médicaux partagés, télémedecine, messagerie sécurisée ...

La collectivité territoriale porteuse du projet de maison de santé pluriprofessionnelle peut, dans le cadre de l'investissement immobilier, **solliciter des subventions de l'État (DETR, FNAOT)**, du Conseil régional et du Conseil départemental.

La part non couverte par les subventions fait l'objet d'un emprunt, partiel ou total, rem-

boursé par les professionnels de santé à la collectivité sous forme de loyers.

Pour son fonctionnement, **la maison de santé peut également bénéficier de subvention de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS) (aide au démarrage)** et de l'assurance maladie (accord conventionnel interprofessionnel).



carte des maisons de santé pluridisciplinaires en Corrèze

### B. Améliorer l'accès aux services essentiels

- **Les programmes action cœur de ville et opération de revitalisation du territoire**

Les services de l'État se sont particulièrement investis dans l'accompagnement des projets d'aménagement et de revitalisation des territoires, notamment à travers les programmes « **action cœur de ville** » (ACV) et « **opération de revitalisation de territoires** » (ORT).

Les deux villes de Corrèze, **Tulle et Brive** éligibles au **programme Action Cœur de Ville**, ont entamé depuis la signature d'une convention-cadre en septembre 2018, un travail de diagnostic important, pour définir un projet pour la ville et un plan d'actions pluriannuel.

**La ville de Brive** est entrée à l'automne 2019 en **phase de déploiement** de son projet sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération du bassin de Brive, par la **signature simultanée d'un avenant projet « Action Cœur de ville », de la convention «Opération de revitalisation du territoire» et de la nouvelle convention «Opération programmée d'amélioration de l'habitat - Renouvellement urbain» (OPAH-RU).**

Une véritable synergie s'est créée, puisque les communes de Juillac, Objat, Allasac et Donzenac, ont également proposé des actions sur l'habitat, le commerce et les aménagements d'espace public pour les prochaines années, sur leur centre-ville défini en secteur d'intervention.

La ville de Tulle a profité de l'étape de réflexion pour conduire un diagnostic « com-

- **L'élaboration d'un projet de territoire d'industrie interdépartemental (TI)**

Dans le cadre de sa politique industrielle, le Gouvernement **souhaite renforcer les écosystèmes industriels territoriaux** (articuler les leviers de l'action publique sur ces bassins d'emplois industriels en lien étroit avec les collectivités) pour favoriser le dynamisme des villes moyennes et des zones rurales qui ont une histoire industrielle.

Ainsi, le plan de relance de l'industrie lancé le 20 septembre 2018 cible en priorité les villes moyennes et propose l'initiative Territoires

« merces et habitat » et une large concertation avec la population, essentielle pour l'appropriation du projet.

Des réalisations ont déjà pu débuter en 2019 pendant cette phase de réflexion : l'aménagement des berges de la Corrèze, l'aménagement de l'espace public du quartier de Souillac, une opération de restauration de l'habitat rue de l'Alverge, l'installation des bains douches numériques, celle d'une maison de santé et la restauration de l'hôtel de ville se sont déjà inscrites dans ce programme.

L'État, la caisse des dépôts et consignations – Banque des Territoires, action logement et l'établissement public foncier Nouvelle Aquitaine sont parmi les partenaires de ces projets et les soutiennent.

D'autres territoires corréziens ont entamé une réflexion pour identifier les besoins de leur territoire.



signature de l'avenant de projet Action cœur de ville, convention ORT et OPAH à Brive le 29 octobre 2019

d'industrie, confiée aux Conseils régionaux et aux intercommunalités au titre de leurs compétences dans les domaines économiques.

Le département de la Corrèze est concerné par **le territoire d'industrie « Bassin de Brive-Périgord »**. A cheval sur deux départements, Corrèze et Dordogne, il est composé de 8 EPCI et comprend les agglomérations de Brive et Tulle. Il totalise 234 000 habitants. Après plusieurs mois de travail, incluant une concertation des entreprises du territoire et **des services de l'État** et de ses partenaires,

## II. INVESTIR DANS LES TERRITOIRES

un comité de projet s'est réuni le 19 juin et le 17 septembre 2019, en présence d'Olivier LLUANSI, délégué Territoires d'Industrie auprès du ministère de l'économie et des finances, pour finaliser le projet.

Le contrat Territoire d'industrie Bassin de Brive-Périgord présente ainsi un plan d'actions construit autour de **4 enjeux** : **atti-**

**rer, recruter, innover et simplifier** auxquels se rattachent 16 projets et des actions « en amorçage ».

Les 8 EPCI ont délibérées courant décembre pour approuver le contrat et la région a validé le contrat en séance plénière du 15 décembre.



Comité de projet le 17 septembre 2019 salle du conseil municipal à la mairie de Brive

## E - Le développement de la couverture numérique

### 1. L'aménagement numérique du territoire



signature de la convention déploiement de la fibre sur l'agglomération de Tulle entre Tulle Agglo, l'État et SFR le 4 juillet 2019

L'État est resté mobilisé sur cette priorité gouvernementale, particulièrement importante pour la Corrèze, département rural.

Il existe 2 types de zones : si à **Brive et Tulle** (et leurs agglomérations), **le déploiement est confié directement aux opérateurs**

(zones AMII) ; dans les autres zones, **le déploiement est opéré par les collectivités locales (zones d'initiative publique).**

**En zone AMII**, Orange intervient à Brive et SFR à Tulle.

Les stratégies adoptées par les opérateurs diffèrent sur les 2 territoires en zone AMII.

**À Brive**, Orange a prévu un **déploiement en 5 étapes**, par cercles concentriques autour de Brive, d'ici fin 2022. **En 2019, 6485 nouveaux logements ont été rendus éligibles à la fibre optique.**

**A Tulle**, SFR prévoit au contraire de **démarrer sur tout le territoire en même temps**, sans distinguer de phases. Il doit cependant, tout comme Orange, avoir rendu raccordables 92 % des logements fin 2020, et 100 % des logements fin 2022. **En 2019, Tulle Agglo a réuni deux comités de suivi du déploiement** de la fibre sur son territoire, en présence de l'État et des services de SFR.

## II. INVESTIR DANS LES TERRITOIRES

Sur le reste du territoire départemental, le Conseil départemental de la Corrèze conduit le plan de déploiement du très haut débit avec le projet « **Corrèze 100 % fibre** », qui prévoit un rythme de construction de 59 330 prises d'ici 2022.

**L'État soutient cette initiative.** En 2019, près d'un tiers des prises publiques corréziennes

ont été commercialisées. L'ensemble du programme porte sur 143,8 M€ d'investissement, **48,5 M€ sont financés par l'État** (34%), 41,9 M€ par la région, 28,4 M€ par le département, 20 M€ par les EPCI et 5 M€ par l'Union Européenne.

### 2. La couverture mobile du territoire

Depuis trois ans, dans le cadre des **programmes centre-bourgs zones blanches et 1300 sites stratégiques**, ce sont **10 pylônes qui ont été déployés ou sont en cours de déploiement** en Corrèze.

La préfecture, le Conseil départemental, l'association des maires et l'association des maires ruraux, se sont réunis en équipe projet départementale pour proposer les sites,

sur la base des signalements transmis par les maires et dans le respect du quota annuel alloué pour la Corrèze.

En 2019, l'équipe projet s'est réunie à 5 reprises et **a proposé 7 communes, toutes retenues : Auriac, Brignac-la-Plaine, Meyrignac-l'église, Moustier-Ventadour, Sainte-Fé-reole, Saint-Bonnet-près-Bort et Le Pescher.**



montage du pylône de Soursac 12 décembre 2019 en présence de monsieur Fabien Sésé, sous-préfet d'Ussel, référent départemental ruralité

### III. SOUTENIR LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE

## A - Les actions pour un accès et un retour à l'emploi des plus fragiles

### 1. La situation de l'emploi en 2019

La Corrèze s'inscrit dans une **dynamique positive**. Le **taux de chômage représente 6,9% au 31 décembre 2019**.

La demande d'emploi dans le département a connu une évolution favorable en 2019, avec **une baisse du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A de -2,5%** (9130 inscrits).

**L'ensemble des demandes d'emploi des 3 catégories** de demandeurs d'emploi en recherche active (catégories A,B,C) **diminue de -2,9%** (16800 inscrits).

Cette diminution du chômage concerne **également les demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an (-2,2%)**, ainsi que **les demandeurs d'emploi de longue durée**

**(-3,7%)**. **Les jeunes** bénéficient d'une baisse plus importante **(-6,9%)** que **les seniors (-0,2%)**.

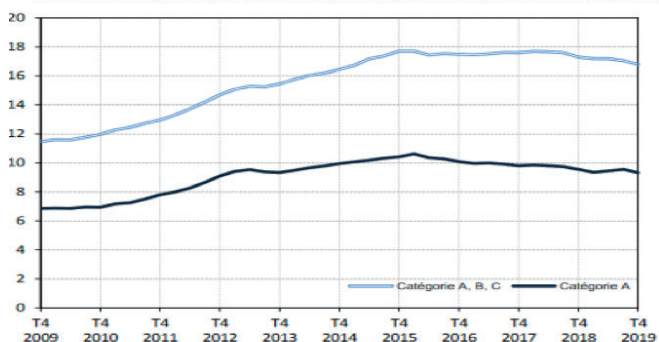
La baisse de la demande d'emploi concerne par ailleurs les 3 arrondissements :

- **le bassin de Brive** représente **9977 demandeurs d'emplois catégories A,B,C (-3%)** ;
- **le bassin de Tulle** affiche **4330 demandeurs d'emplois catégories A,B,C (-2,9%)** ;
- **le bassin d'Ussel** compte **1425 demandeurs d'emplois catégories A,B,C (-4%)**.

Cette baisse est à rattacher au regain de l'activité économique, qui se traduit par **l'augmentation des recrutements dans les entreprises du département (+1,6%)**.

#### Demandeurs d'emploi en catégories A et A, B, C en Corrèze

En milliers, données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO)



Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

la demande d'emploi en catégories A,B,C en Corrèze en 2019

#### Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C

Données CVS-CJO

|  | Effectif       |                |                | Évolution (en %) sur |             |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------------|-------------|
|  | 4e trim. 2018  | 3e trim. 2019  | 4e trim. 2019  | un trimestre *       | un an **    |
| <b>Nouvelle-Aquitaine</b>                  | <b>511 490</b> | <b>500 940</b> | <b>492 800</b> | <b>-1,6</b>          | <b>-3,7</b> |
| Charente                                   | 31 040         | 30 160         | 29 830         | -1,1                 | -3,9        |
| Charente-Maritime                          | 59 020         | 57 810         | 57 160         | -1,1                 | -3,2        |
| <b>Corrèze</b>                             | <b>17 300</b>  | <b>17 050</b>  | <b>16 800</b>  | <b>-1,5</b>          | <b>-2,9</b> |
| Creuse                                     | 8 600          | 8 290          | 8 090          | -2,4                 | -5,9        |
| Dordogne                                   | 34 240         | 33 380         | 32 990         | -1,2                 | -3,7        |
| Gironde                                    | 150 950        | 148 080        | 145 410        | -1,8                 | -3,7        |
| Landes                                     | 36 470         | 36 160         | 36 010         | -0,4                 | -1,3        |
| Lot-et-Garonne                             | 29 050         | 29 000         | 29 230         | -1,3                 | -1,4        |
| Pyénées-Atlantiques                        | 54 070         | 53 760         | 52 860         | -1,7                 | -3,7        |
| Deux-Sèvres                                | 27 610         | 26 790         | 26 080         | -2,6                 | -6,2        |
| Vienne                                     | 33 200         | 32 120         | 31 310         | -2,5                 | -5,7        |
| Haute-Vienne                               | 28 340         | 27 720         | 27 030         | -2,5                 | -4,6        |
| <b>France métropolitaine (en milliers)</b> | <b>5 605,6</b> | <b>5 530,6</b> | <b>5 442,9</b> | <b>-1,6</b>          | <b>-2,9</b> |

\* variation par rapport au trimestre précédent, en %.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

\*\* variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

la situation de l'emploi en Nouvelle-Aquitaine au 4ème trimestre 2019

## 2. Les actions en faveur de l'emploi

### A. L'emploi dans les structures d'insertion par l'activité économique (IAE)

Les services de l'État sont restés fortement mobilisés dans un contexte favorable, pour que tous les corréziens, a fortiori ceux se trouvant dans une situation précaire, puissent bénéficier de l'embellie du marché du travail.

**L'insertion par l'activité économique a été un des axes centraux de la stratégie de lutte et de prévention contre la pauvreté**, priorité du Gouvernement en 2019.

Des mesures destinées à renforcer l'insertion dans l'emploi par un accompagnement de tous les allocataires des minima sociaux ont ainsi été déclinées en Corrèze, pour aider les publics les plus éloignés de l'emploi à travers le fonds d'inclusion dans l'emploi.

Le département compte **30 structures d'IAE** réparties entre :

- **17 ateliers et chantiers d'insertion**, proposant une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles ;
- **3 associations intermédiaires**, permettant à des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles de travailler occasionnellement ;
- **10 entreprises d'insertion**, opérant dans

le secteur marchand avec une finalité sociale, proposant à des personnes en difficulté une activité productive et un accompagnement.

Les services de l'État ont apporté leur aide financière à ces structures par **une aide au poste d'insertion** (par exemple un montant socle de 20 199€ pour un recrutement en chantier d'insertion) et le **versement d'aides spécifiques aux entreprises d'insertion** (fonds départemental d'insertion, dispositif local d'accompagnement, aides du Conseil régional notamment).

**L'enveloppe de l'État pour l'IAE en 2019 représente 3 684 760 €, permettant l'emploi**



campagne promotionnelle de l'IAE

### B. Les parcours emploi compétences (PEC)

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le **triptyque emploi-formation-accompagnement** : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi **des personnes les plus éloignées du marché du travail**. Une attention particulière est accordée à certains publics tels que les travailleurs handicapés ou les résidents des quartiers prioritaires de la ville.

Les prescriptions de PEC ont connu un grand succès en 2019. En Corrèze, **221 PEC**

ont été prescrits hors périmètre éducation nationale (dont 19 co-financés par le Conseil départemental pour des bénéficiaires du RSA).

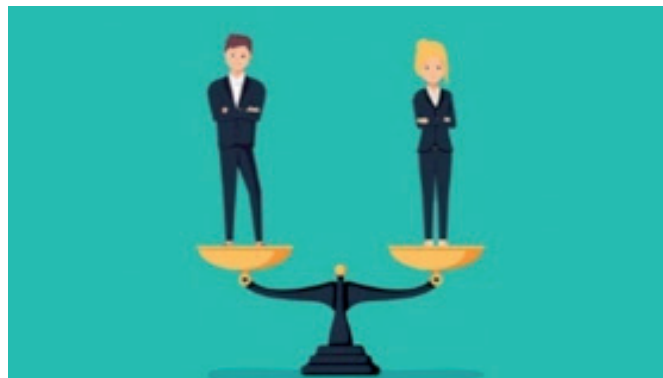


campagne promotionnelle des PEC

## 3. L'égalité professionnelle homme-femme

En raison d'écart injustifiés qui perdurent dans la vie professionnelle entre les hommes et les femmes, la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a institué **une obligation de résultat visant à corriger les écarts injustifiés constatés entre les hommes et les femmes dans la vie professionnelle.**

Les services de la DIRECCTE ont mené un important **travail d'information des entreprises corréziennes concernées par ces nouvelles obligations** (réunions de présentation et courrier explicatif adressé aux entreprises), ont procédé au contrôle des publications d'index devant intervenir en 2019. En Corrèze, ce sont **18 entreprises de plus de 250 salariés qui ont publié leur index en 2019. Seulement 4 entreprises doivent**



égalité professionnelle homme-femme

**mettre en place des mesures correctives.**

Les services se sont mobilisés également pour préparer la mise en œuvre de ces nouvelles obligations pour les entreprises de 50 à 250 salariés.

## B – La promotion de l'insertion professionnelle des jeunes

### Le contrat d'apprentissage dans la fonction publique

Le contrat d'apprentissage est un contrat de formation en alternance associant l'exercice d'une activité professionnelle et des enseignements dans une unité de formation par apprentissage (OF/CFA).

**Les personnes morales de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé sont concernées** (l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les

établissements publics administratifs, les établissements publics locaux d'enseignement ou hospitaliers, sociaux et médico-sociaux et les EPIC pour leur activité relevant du service public administratif et employant des personnels régis par le droit public).

En 2019 en Corrèze, il a été conclu **45 contrats d'apprentissage dans le secteur public** (soit **2 % du total des contrats d'apprentissage** conclus dans le département).

## C – L'accompagnement des entreprises en mutation économique

### 1. Le suivi des entreprises en difficultés

En 2019, l'économie corrézienne s'est portée relativement bien, puisque **le nombre d'entreprises en difficultés suivies régulièrement par le CODEFI** (comité départemental d'examen des problèmes de financements des entreprises), qui rassemble les services de l'État ayant trait avec la vie des entreprises, **a diminué en passant de 36 entreprises suivies à 25.**

Pour mémoire, au plus fort de la crise économique et financière de 2008-2009, près

de 300 entreprises avaient recours à un plan d'apurement de leurs dettes sociales ou fiscales, à de l'activité partielle ou encore à la médiation du crédit.

En parallèle (**hors CODEFI**), **deux entreprises emblématiques du bassin de Tulle ont fait l'objet d'un suivi particulier :**

- **le pôle graphique de Tulle (PGT)** pour un plan de recrutement de 26 personnes sur 3 ans ;

### III. SOUTENIR LE DYNAMISME ECONOMIQUE

• **la manufacture d'accordéons Maugein** (MAM), pour un plan de redynamisation et de diversification de son activité.

Ces deux accompagnements se sont articulés autour de **comités de pilotage** incluant les services de l'État, du département, de la région et de la ville de Tulle et son agglomération.

la manufacture d'accordéon Maugein à Tulle a bénéficié de l'accompagnement des services de l'État en 2019



## 2. L'instance départementale de l'emploi, de l'économie, de la formation et de l'orientation professionnelles (IDEEFOP)

Le dispositif IDEEFOP, créé en 2018, permet d'accompagner les mutations économiques du territoire, au plus près du besoin des entreprises en matière de formation et de recrutement.

Les actions se sont poursuivies en **2019, avec notamment l'organisation de 2 forums, pour répondre aux difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises corréziennes** dans le domaine des transports (chauffeurs routiers, caristes, conducteurs de bus ou encore logisticiens).

Ces 2 manifestations, qui se sont déroulées à **Brive le 15 février 2019** et à **Egletons le 8 mars 2019**, ont permis à **250 visiteurs** de prendre contact avec **18 entreprises** pour une embauche ou une formation concernant **plus de 400 postes à pouvoir en Corrèze**.

Par ailleurs, le groupe « orientation professionnelle et promotion des métiers », piloté par la région, a travaillé à l'organisation d'un grand carrefour des métiers.

Le groupe sur les métiers de la fibre optique, conduit sous la responsabilité du Conseil départemental, a, lui, travaillé, avec l'ensemble des acteurs du secteur, sur les besoins d'emplois et de compétences des entreprises et les besoins de formation.



démonstration devant le préfet d'un simulateur de conduite de bus lors d'un forum IDEEFOP

## D - Les réformes fiscales

### 1. Le prélèvement à la source (PAS)

Cette mesure, destinée à simplifier la vie des contribuables par la déduction de l'impôt avant le versement du revenu, est entrée en vigueur le 1er janvier 2019.

Elle permet notamment aux usagers de modifier leur situation lorsqu'elle évolue, afin que les prélèvements soient réajustés (à la hausse comme à la baisse) de façon contemporaine (prise en compte des modifications sous un délai de 2 mois maximum).

La DDFIP a formé l'ensemble de ses agents et

responsables, afin qu'ils accompagnent avec efficacité et bienveillance les contribuables. Elle a également organisé des actions d'informations à destination des acteurs socio-professionnels et institutionnels du département (chambres consulaires, collectivités locales, union départementale des associations familiales (UDAF), maisons de services au public (MSAP), office social des pupilles de l'enseignement public (PEP)...), des différents collecteurs de l'impôt (employeurs,



### III. SOUTENIR LE DYNAMISME ECONOMIQUE

verseurs de revenus de remplacement comme les caisses de retraite ou pôle emploi) et du grand public avec l'aide des média locaux. Un renforcement de l'accueil physique et téléphonique a permis d'accompagner les usagers au regard des nouvelles modalités de prélèvement. Il s'est traduit par **l'accueil de 17 834 personnes, le traitement de 13 615 appels et de 19 429 courriels.**

En Corrèze, l'année de transition s'est déroulée sans difficulté particulière et la mise en œuvre du PAS a été un succès grâce à cette importante mobilisation de tous les services de la DDFIP.



campagne d'information relative au prélèvement à la source

## 2. La construction concertée du nouveau réseau de proximité des finances publiques

Héritée des temps anciens, **la structuration du réseau des finances publiques est devenue inadaptée** aux besoins actuels, alors qu'elle implique un coût important et que les effectifs sont contraints. Une réflexion s'est alors imposée pour **offrir un service public adapté aux organisations de travail nouvelles** (usage du numérique notamment) et **libérer plus de temps pour un accueil de proximité** pour les collectivités et les particuliers, y compris ceux éloignés des outils numériques en tous points du territoire.

La préoccupation de cette reconstruction du réseau a dépassé la question des implantations de services proprement dites, afin **d'apporter une offre de service nouvelle** en augmentant l'accueil de proximité sous toutes ses formes (participation aux maisons de services au public (MSAP) là où la direction départementale des finances publiques (DDFIP) n'était plus présente depuis des années, organisation de rendez-vous dans des locaux mis à disposition par les mairies...) pour offrir un service adapté dépassant les heures d'ouvertures fixes dans un seul bâtiment dédié.

Cette démarche a abouti sur une proposition de cartographie, comprenant **un accueil de proximité dans 32 communes** (contre 21 à l'heure actuelle), réparties sur l'ensemble du territoire.

La visite du ministre Gérald Darmanin, le 22 mars 2019, et sa rencontre avec les élus



visite du ministre Gérald Darmanin en Corrèze le 22 mars 2019

corréziens à Saint-Ybard, a lancé la présentation du projet et cette proposition a fait l'objet d'une vaste **consultation auprès des élus corréziens au printemps 2019.**

Le préfet et le directeur de la DDFIP ont organisé et présidé, **entre le 2 mai et le 11 juillet 2019, pas moins de 12 réunions de présentation** pour informer et recueillir l'avis et les propositions de l'ensemble des élus.

Ces échanges ont été particulièrement riches et ont permis de faire évoluer la proposition de nouvelle organisation notamment au regard du nombre des services comptables déployés et pour garantir la pérennité des accueils de proximité en zones rurales.

Après analyse des propositions recueillies, auprès des élus mais aussi des personnels de la DDFIP, et après validation par le mi-

### III. SOUTENIR LE DYNAMISME ECONOMIQUE

nistre, **un nouveau projet a été présenté le 11 octobre 2019**. Il prévoit le maintien d'une présence dans chacune des 22 communes abritant aujourd'hui une trésorerie, la mise à disposition d'un conseiller personnalisé dédié à temps plein au conseil comptable, budgétaire et fiscal sur le périmètre de chaque

EPCI, un maintien d'équipe comptable de gestion sur 9 résidences (5 dans le projet initial), maintien du service des impôts des entreprises sur Tulle et Brive (un seul à Brive initialement), maintien de la paierie départementale.

# A - Une réponse humaine et efficace face au défi migratoire

## 1. L'immigration en Corrèze

Les ressortissants étrangers représentent 3,7 % de la population en Corrèze.

La préfecture a accueilli en 2019, **6902 ressortissants étrangers**.

Cette activité a permis la délivrance ou le renouvellement de **1563 titres de séjour**.

L'objectif est d'appliquer strictement le droit en accueillant tous les ressortissants qui peuvent bénéficier d'un droit au séjour, mais aussi en procédant à l'éloignement de ceux qui ne peuvent y prétendre.

Ce sont ainsi **97 demandeurs qui ont obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire (89 déboutés)**, **33** personnes qui ont bénéficié d'un **regroupement familial** (2 refus, 2 demandes irrecevables).

Les services préfectoraux ont prononcé **180 arrêtés portant obligation de quitter le territoire**, **5 arrêtés d'assignation à résidence** et **58 mesures portant interdiction du territoire français**.

En parallèle, **118 mesures d'éloignement ont été exécutées en 2019**, dont **6 assignations à résidence**. L'exécution de ces mesures a fortement mobilisé -notamment- les

effectifs de la gendarmerie, du fait du fort pourcentage de détenus étrangers au centre de détention d'Uzerche, qui sont fréquemment sous le coup de mesures d'éloignement. Cette activité a représenté sur l'année, **5709 heures gendarmes en cumulé**.

Enfin, **41 personnes ont acquis la nationalité française** par naturalisation.



cérémonie d'entrée dans la nationalité française du 28 juin 2019  
Remise des décrets de naturalisation par le secrétaire général Eric Zabouraeff

## 2. L'hébergement des demandeurs d'asile

**Le dispositif d'hébergement asile**, destiné aux demandeurs d'asile et aux personnes reconnues réfugiées en cours d'intégration, disposait fin décembre 2019, d'un parc de **299 places d'accueil (+ 4,5%)**. Pour mémoire, il représentait 58 places en 2014.

**Neuf communes du département accueillent des demandeurs d'asile** : Peyrele-

vade, Brive-la-Gaillarde, Malemort-sur-Corrèze, Tulle, Uzerche, Egletons, Allasac, Ussel et Meymac.

L'État assure la relation avec les collectivités, ainsi que le financement et le contrôle de l'ensemble du dispositif. En complément, il participe, notamment par voie de subvention, aux actions mises en place par les nombreux bénévoles mobilisés.

### 2. L'intégration des réfugiés

Depuis 2015, 403 personnes ont été accueillies en Corrèze. Au 31 décembre 2019, **121 personnes font encore l'objet d'un suivi ou d'un accompagnement par l'État**. Un important dispositif d'intégration a été conçu autour de 3 grands axes :

- un travail de mobilisation et d'accès au logement notamment dans le cadre du contingent préfectoral ;
- un travail d'apprentissage de la langue (création d'une mallette d'outils numé-

riques notamment) ;

- un travail sur l'insertion professionnelle.

Un **centre provisoire d'hébergement de 45 places a été créé** pour accompagner en grande proximité, les personnes réfugiées vulnérables (**23 places à Ussel, 22 places à Tulle**), dont **11 places sont réservées aux femmes victimes de violences et de traite des êtres humains**.

## B - Le renforcement de l'accès au logement social

### 1. L'hébergement et la veille sociale

L'hébergement et la veille sociale sont des dispositifs primordiaux pour venir en aide aux plus démunis.

**La veille sociale** permet aux personnes à la rue à la fois d'être repérées mais aussi secourues et orientées sur les dispositifs d'hébergement.

En Corrèze, de nombreuses associations interviennent à la fois dans la veille sociale (Croix-Rouge, Secours Populaire, Restos du Cœur, ...) ainsi que dans l'aide alimentaire (Banque alimentaire, Secours Catholique, épiceries solidaires, CCAS, ...). **L'État a financé 17 associations en 2019 en Corrèze.**

La Corrèze dispose par ailleurs **d'un parc d'hébergement de 146 places et de possibilités d'extension en période hivernale**. En cas de forte de pression, **des nuitées d'hôtel peuvent être utilisées**.

La capacité du **parc d'hébergement d'insertion a considérablement augmenté en Corrèze**. En 2016, l'État disposait de 79 places, **14 places supplémentaires (+18%) ont été créées**, portant le parc corrézien à 93 places. Elles sont réparties entre trois opérateurs : les CHRS Le ROC, Solidarellles et le centre Patier. Il faut noter que 19 d'entre elles (soit 20%) sont spécifiquement destinées aux femmes victimes de violences.

**Le dispositif d'hébergement d'urgence** comprend **53 places**, offertes de manière pérenne aux usagers (+ 3 en 2019).

**L'année 2019 a démontré la qualité de l'animation de ce dispositif par les services de l'État.**

La plateforme AHI qui regroupe à Brive-la-Gaillarde, sur un lieu unique, des acteurs de la veille sociale, de l'hébergement et de l'orientation a fonctionné de façon très satisfaisante.

Ensuite, un important travail de structuration du service intégré d'accueil et d'orientation (portée par l'association le Roc), interface opérationnelle, entre les demandes d'hébergement/accompagnement et les propositions/capacités des opérateurs, a pu être mené à terme pour optimiser son fonctionnement.



maraude

### 2. Le logement

Si l'hébergement constitue une aide capitale, il ne s'agit cependant que d'une réponse immédiate de premier niveau aux urgences. Pour permettre aux personnes vulnérables de sortir définitivement des situations de précarité, l'accès au logement demeure le premier pas vers une véritable intégration sociale.

Un important « **plan logement d'abord** » a été mis en œuvre par le Gouvernement. Il doit permettre à chaque personne en difficulté, de bénéficier d'un logement adapté à sa situation. Dans cette perspective, **un plan d'actions** a été conçu pour **augmenter la production de logements très sociaux** (notamment de petits logements), de **créer de nouvelles places logements adaptés** (résidence d'accueil, maisons-relais, service habitat jeune...) et pour **fluidifier l'articulation « hébergement-logement »**.

En 2019, les services de l'État ont notam-

ment axé leur travail sur **l'amélioration l'articulation « hébergement-logement »**, grâce notamment à d'importants échanges avec les bailleurs sociaux et les opérateurs locaux de l'hébergement. Cette mobilisation a permis d'augmenter le nombre de personnes, qui ont pu quitter les différents dispositifs d'hébergements, pour être accueillies en logement.



campagne d'information sur le plan quinquennal pour « le logement d'abord »

### 3. Les aides pour l'amélioration de l'habitat (ANAH)

Les aides de l'ANAH aux corréziens ont augmenté de façon considérable en 2019, puisque près de **1300 ménages ont reçu une aide de l'ANAH** (contre 538 en 2018), ce qui représente **une hausse de 141 %**. Cette aide financière s'est ainsi élevée à **6,7 M€** (contre 3,5M en 2018).

En parallèle, les services de l'État ont assuré un accompagnement des collectivités, qui a permis **la conclusion d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur la communauté de communes du Pays d'Uzerche** le 21 février 2019 et **la prolongation**, le 29 octobre de **la convention d'OPAH renouvellement urbain territoire**

**ouest Corrèze** (communauté d'agglomération du bassin de Brive –CABB- et communauté de communes du pays de Lubersac-Pompadour) à l'occasion de la signature



campagne d'information sur le plan quinquennal pour « le logement d'abord »

de la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT).

Cette année exceptionnelle s'explique par :

- le travail réalisé par les territoires couverts par une OPAH, que ce soit au niveau de la communication mais aussi au travers de l'accompagnement de proximité que les animateurs de ces programmes apportent aux propriétaires. Les collectivités mettent en place des financements complémentaires et les animateurs apportent des solutions sur le financement du reste à charge ;
- la mise en place depuis le courant de l'année 2018 du projet de travaux simples énergie (Habiter Mieux agilité) et

du renforcement de la « prime coup de pouce », apportée par les fournisseurs d'énergie via le dispositif certificats économie d'énergie.

## IV. FAIRE VIVRE L'EGALITE REPUBLICAINE

Les dossiers de rénovation énergétique sont ainsi passés de 394 à 1089, l'aide à l'adaptation des logements à l'âge et au handicap a augmenté de 23 %.

Ce sont 31 propriétaires bailleurs, qui ont été aidés, ce qui a permis la mise sur le mar-

ché de logements rénovés à des niveaux de loyer abordables grâce au conventionnement ANAH.

**L'ensemble des subventions a généré plus de 16 M€ de travaux qui ont essentiellement profité à des acteurs de l'économie locale.**

### C - Le renforcement de l'accès au logement social

L'État s'est particulièrement investi dans **la protection et l'insertion des personnes vulnérables**. Une **stratégie départementale de lutte contre la pauvreté** a ainsi été déployée en 2019.

Elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, grande priorité gouvernementale, destinée à faire reculer la pauvreté. Cette stratégie part du constat que l'augmentation des dépenses sociales n'a pas suffi à faire diminuer la pauvreté : **14% de la population nationale vivant sous le seuil de pauvreté**, alors que les aides semblent complexes à activer pour

ce public. L'État a dégagé **8,4 milliards sur 4 ans** pour engager cette lutte.

En Corrèze, **l'État a signé le 6 juillet 2019, une convention avec le président du Conseil départemental**, pour apporter des moyens à part égale et permettre la mise en œuvre d'actions fléchées concertées. La **commissaire à la stratégie pauvreté** a pu constater l'avancée du déploiement de la stratégie départementale lors de **sa visite en Corrèze le 4 décembre 2019**.



STRATÉGIE NATIONALE  
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE  
CONTRE LA PAUVRETÉ

INVESTIR  
DANS LES SOLIDARITÉS  
POUR L'ÉMANCIPATION  
DE TOUS

#InvestirDansLesSolidarités

campagne nationale de lutte contre la pauvreté



visite de la commissaire de lutte contre la pauvreté, Isabelle Grimault, le 4 décembre 2019

## D - La définition d'une politique de la ville ambitieuse

**Pour lutter contre les inégalités sociales et urbaines**, l'État met en place « la politique de la ville » dans les quartiers dits prioritaires.

Cette politique globale agit sur tous les pans du droit commun en déployant des projets locaux tant au niveau de l'emploi, de l'éducation, de l'amélioration du cadre de vie, de l'accès à la culture et à la santé ou encore du développement économique.

Ainsi, **l'État est présent au plus près des élus, des associations, des acteurs socio-économiques et des habitants.**

**Trois quartiers** sont concernés en Corrèze. Ils sont situés à **Brive**. Il s'agit **des Chapélieux, de Gaubre/Tujac et de Rivet**. Ils représentent à eux seuls 12 % environ de la population de la ville.

Un **avenant au contrat de ville a été signé en fin d'année 2019** afin de proroger le contrat initial jusqu'en 2022.

Ce contrat de ville est construit autour de quatre piliers :

- Le développement de l'activité économique et de l'emploi ;
- La cohésion sociale dont la réussite éducative, la santé, la famille et la parentalité ;
- La citoyenneté et les valeurs de la Répu-

blique ;

- Le cadre de vie et le renouvellement urbain.

En plus des crédits de droit commun, **l'État dispose des crédits spécifiques du Commissariat Général à l'Égalité du Territoire (CGET).**

Ce financement, associé aux crédits spécifiques de l'agglomération de Brive, est destiné à **financer des actions afin de compenser les écarts sociaux économiques qui peuvent exister par rapport aux habitants des autres quartiers.**

En 2019, l'enveloppe budgétaire de l'État était de **242 000 €**. Ces crédits ont permis la réalisation d'actions spécifiques au profit des quartiers et de leurs habitants grâce aux associations et autres partenaires retenus à la suite d'un appel à projet annuel.

Ces crédits ont, par exemple, permis la signature du PAQTE (Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises) le 10 avril 2019. La Fondation FACE a obtenu une subvention de 6000 € pour mettre en œuvre ce PAQTE et constituer un réseau d'entreprises signataires facilitant l'accès à l'emploi pour les publics issus des quartiers prioritaires.



campagne nationale du PAQTE

Le Pacte Avec les Quartiers  
pour Toutes les Entreprises

## E - La définition d'une politique de la ville ambitieuse

Les services de l'État ont mis en œuvre la promotion et le contrôle des activités sportives et physiques, le développement du sport nature, la lutte contre les incivilités et les violences dans le sport.

Ils ont veillé à la qualité éducative, ainsi qu'à la sécurité morale et physique des jeunes pris en charge dans le cadre de l'accueil collectif de mineurs. **7500 jeunes issus de toute le pays- ont été accueillis en Corrèze en 2019** dans les centres de vacances. **5600 jeunes corréziens ont quant à eux bénéficié de l'accueil de loisir.**

Des **actions de préventions** ont été organisées (3 réunions en juin 2019 pour les professionnels des secteurs pour préparer la saison estivale). **Des contrôles** ont été diligentés pour s'assurer des conditions de sécurité notamment (**88 contrôles sur 373 séjours toutes catégories confondues**).

Les publics plus âgés ont également bénéficié de la promotion de l'éducation populaire et de l'accompagnement de la vie associative et du bénévolat.

Les associations corréziennes ont pu être accompagnées par exemple dans la rédaction de leurs statuts, la gestion budgétaire ou informées quant à leur rôle d'employeur. Par ailleurs, une lettre d'information trimes-

trielle a été envoyée aux 350 associations du département.

L'État a également apporté son soutien financier à hauteur de **394 165 €**.

**42 352 €** au titre du BOP 163 ont bénéficié à **18 projets de structures pour les actions en faveur de la jeunesse et de l'action populaire** (champ de l'animation) ; **16 000 €** ont été attribués à **13 associations pour former leurs bénévoles** dans le cadre du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA 1) et **160 295 € ont été alloués à 143 associations** au titre du FDVA 2 (fonctionnement et actions innovantes). Enfin, 20 associations ont bénéficié de **24,5 postes fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP)** pour une aide totale de **175 518 €**.



atelier sport et jeunesse



le centre des 1000 sources de Bugeat, lieu d'accueil collectifs de mineurs en Corrèze



## F – Offrir le meilleur à notre jeunesse

### 1. L'égalité des chances en matière d'éducation

#### • Les chiffres clés

Le département compte **218 écoles publiques** (164 communes avec école sur 280 en Corrèze) et 16 écoles privées. Le second degré représente **25 collèges publics** et 4 collèges privés, **12 lycées publics** et 6 lycées privés.

En 2019, l'école publique a accueilli **32 176 élèves**, qui ont bénéficié d'un taux d'encadrement très favorable de **20,29 élèves par classes pour le premier degré et 26,3 pour le second degré**. Le **ratio professeur par élèves** s'affichait à un taux de **6,07**. En outre, à la rentrée de septembre 2019, il y avait 443 accompagnants d'élèves sous différents statuts.



salle de classe

#### • Le déploiement des Pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL)

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) représentent une nouvelle forme d'organisation.

Ils favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap.

Le PIAL mobilise l'ensemble des personnels de l'équipe pédagogique et éducative pour identifier les besoins de l'élève et mettre en œuvre les réponses adéquates au niveau de sa classe et, au-delà, de l'école ou de l'établissement dans lequel il est scolarisé.

#### • La création du service départemental de l'école inclusive (SDEI)

Un service départemental de l'école inclusive (SDEI) a été déployé dans le département. Il doit **permettre de redonner de la sérénité aux familles et d'accompagner au plus près la scolarisation des élèves à besoins particuliers, dont les élèves en situation de handicap**.

Parmi les missions du SDEI, figure la mise en place d'une cellule d'accueil et d'écoute destinée aux familles qui peuvent désormais appeler un numéro unique et obtenir une réponse en 24 heures.

En 2019, **13 PIAL ont été installés en Corrèze** :

- 3 PIAL premier degré : Brive urbain, Tulle Dordogne et Tulle Vézère ;
- 4 PIAL inter-degré : Beynat, Egletons, Objat et Ussel ;
- 5 PIAL second degré (Brive : collège et lycée d'Arsonval, collège Jean Lurçat et collège Maurice Rollinat ; Tulle : collège Georges Clemenceau et collège Victor Hugo) ;
- PIAL inter-degré privé : établissements privés de Brive.

Le SDEI propose en parallèle un guichet destiné à répondre dans les mêmes délais aux accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).



campagne du ministère de l'Education Nationale pour l'école inclusive

## G - La promotion de la citoyenneté

Dispositif majeur de la politique jeunesse, souhaitée par le Président de la République, **le Service National Universel a été lancé, en juin 2019**, avec la mise en place des premiers séjours de cohésion dans 13 départements français.

Le projet du SNU s'articule autour de **trois moments clés** visant à **transmettre un socle républicain et à développer une culture de l'engagement**.

**Les étapes de la phase de cohésion et la mission d'intérêt général constituent un service civil d'un mois** ayant vocation à devenir obligatoire pour l'ensemble d'une classe d'âge. **La dernière phase, sur la base du volontariat, donnera un cadre permettant au jeune l'approfondissement de sa démarche.**

Piloté par la DDCSPP, en collaboration avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), la préparation du déploiement du SNU en Corrèze a débuté en septembre 2019 avec la constitution d'une équipe projet et d'un comité de coordination départemental présidé par le préfet.

Deux enjeux coexistent pour le SNU en Corrèze :

- **projeter 50 jeunes Corrèziens** en phase de cohésion dans un département de métropole ou d'Outre-Mer, puis leur permettre de réaliser leur mission d'intérêt général à leur retour ;
- **accueillir de 160 à 180 jeunes pour un séjour de cohésion en Corrèze.**



campagne SNU en juin 2019

## V. GARANTIR LA SÉCURITÉ DE TOUS

### A - La délinquance

#### • Les atteintes aux biens (AAB) :

Le département de la Corrèze a connu une baisse des atteintes aux biens et se situe en deçà des départements de même strate.

Les atteintes sont en très légère baisse sur le département (-4 % soit 177 faits en moins) pour un total de 3966 faits.

- De plus, le taux pour 1000 habitants est de 16,47 quand le taux national culmine à 32,46 et celui de département de même strate se situe à 20,85.
- Les cambriolages ont diminué d'environ 18% par rapport à l'année 2018 sur le département soit 164 faits que ce soit en

zone police ou en zone gendarmerie ; ce qui place le département en deçà de la moyenne nationale.



campagne nationale opération tranquillité vacances contre les cambriolages

#### • Les atteintes volontaires aux personnes (AVIP) :

Sur cette même période, les violences à l'intégrité physique ont augmenté sur notre département s'expliquant principalement par la hausse des violences sexuelles et des infractions de menace et chantage.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont augmenté (+ 7 % avec + 103 faits) et ont atteint 1515 faits ; les augmentations portent majoritairement sur des actes de violences sexuelles (+ 32%) et des infractions

de menaces et chantage (+11%).

La Corrèze se place néanmoins en dessous de la moyenne nationale ainsi qu'en dessous des départements de strate identique.

- Il s'agit globalement d'actes de violences non crapuleuses (60,19 % des faits sur le département) ;
- Il est à noter une augmentation des violences sexuelles (+ 32% pour 176 faits) et des infractions de menaces et chantage (+11% pour 390 faits).

#### • Stupéfiants :

Légère hausse de 6 % avec 1120 faits en 2019 contre 1058 faits en 2018.

Avec un taux de 4,65 pour 1000 habitants, la Corrèze se place en dessous de la moyenne nationale (5,65/1000) mais au-dessus des départements de strate identique (3,90/1000).

En Corrèze, les services ont réalisé, en collaboration avec le Groupe d'Intervention Régional, **520 000 € de saisies d'avoirs criminels, ce qui place la DDSP 19 au 7<sup>ème</sup> rang national.**



saisie d'avoirs criminels par la direction départementale de la sécurité publique en Corrèze

### • Les infractions économiques et financières :

Les escroqueries et infractions économiques et financières restent stables de 2018 à 2019

et la Corrèze reste en dessous de la moyenne nationale.

## B – L'accidentalité routière

### 1. Le bilan

L'année 2019 est une des moins meurtrières. Le bilan de l'accidentalité faisant ressortir une forte baisse du nombre de morts par rapport à 2018 (-16). Nonobstant un nombre d'accidents stables, il est fort de constater que le nombre de blessés hospitalisés a augmenté de 18 %. Afin de garantir la sécurité des usagers de la route sur notre département, une présence significative des forces de sécurité intérieure est primordiale, d'autant plus avec le passage à une vitesse maximale autorisée à 90 Km/h sur certaines sections de routes départementales.

Le bilan de la mortalité :

- 5 accidents mortels dont 4 hors agglomération ;
- Les victimes sont âgées de 20 à 48 ans,

- constituées de 3 hommes et 2 femmes ;
- Quatre victimes étaient corréziennes.



accident mortel à Allasac le 11 juin 2019

### 2. La prévention

L'État a consacré **41 000 € pour conduire 74 actions de prévention** dans le cadre du plan d'actions de sécurité routière (PDASR) versés à des associations ou des collectivités locales pour le remplacement de matériel pédagogique ou le financement direct d'opérations mises en œuvre par les 53 intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) pour sensibiliser tous les publics (scolaires, étudiants, salariés, seniors,

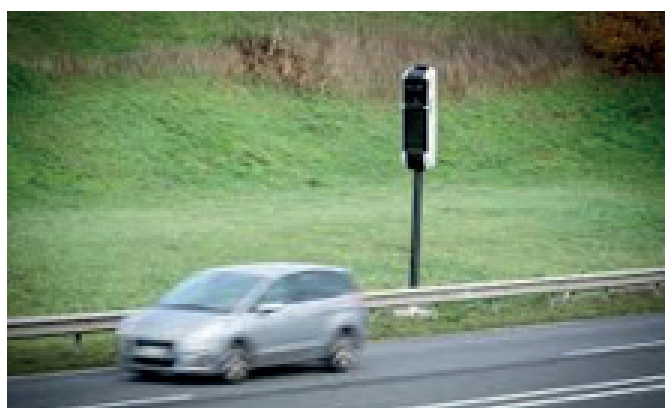
vacanciers, détenus...).

Les actions menées par la mission sécurité routière ont notamment concernés :

- La prévention de l'absorption d'alcool et de produits psychoactifs ;
- Les usagers de deux-roues motorisés ;
- L'attention et les distracteurs au volant ;
- Les seniors, avec des journées de sensibilisation « À tout âge, sa conduite ».

### 3. Le contrôle-sanction automatisé

Le parc corrézien de 22 radars fixes a été modernisé avec l'installation de 4 radars tourelles (Allasac, Cornil, Cosnac et Saint-Chamant). Il est composé de 18 équipements pour la vitesse, 3 pour le respect des feux rouges et 1 pour la sécurisation d'un passage à niveau. L'année 2019 a été marquée en Corrèze comme dans l'ensemble de la France par de nombreuses dégradations de ces installations dans le cadre de la crise des gilets jaunes.



radar tourelle

### 4. L'éducation routière

Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est resté stable à 60 % entre 2018 et 2019, au-dessus du taux national en progression de 58,60 % à 59,43 %.

Une nette amélioration du délai d'attente moyen entre la première présentation à l'examen du permis B et la deuxième est à souligner, de 60 jours en 2018 à 42 jours en 2019, alors que nationalement il est passé de 67 à 65 jours.



nouveau logo national de la sécurité routière

## C - La police de sécurité au quotidien (PSQ)

Avec la Police de Sécurité du Quotidien (PSQ), le gouvernement s'est engagé dans une évolution des missions de la police et de la gendarmerie pour répondre à la priorité des Français : la sécurité.

La PSQ a été lancée le 08 février 2018 et cinq axes ont été définis pour la police et la gendarmerie pour donner notamment plus d'autonomie aux acteurs de terrain, développer les démarches en ligne, améliorer l'accueil des victimes ou encore simplifier la procédure pénale.

C'est dans ce cadre que la police a mis en place des **Groupes de Partenariat Opérationnels (GPO)** ont été mis en place dans les trois communes à compter de l'été 2019.

Ainsi en 2019, 11 GPO ont été organisés à Brive, 8 à Ussel et 8 à Tulle. Ces groupes associent de multiples acteurs comme la police municipale, des responsables d'établissements scolaires, des responsables d'établissements de nuit, des chefs d'entreprise, des représentants des associations de quartier, des bailleurs sociaux mais aussi des associations, des gérants de débits de boissons.

Plusieurs objectifs ont dans ce cadre été identifiés collégalement au titre du diagnostic local et l'impact de certaines nuisances a été fortement réduit, grâce notamment à des contrôles ciblés.

Pour la gendarmerie nationale, la stratégie PSQ en Corrèze s'appuie sur les contrats opérationnels des compagnies de gendarmerie de Brive et d'Ussel qui les animent et les font évoluer pour répondre aux attentes et besoins constatés.

S'agissant de la fonction « contact », les pratiques traditionnelles ont été valorisées et sanctuarisées. Ainsi, **le contact avec les élus** (référénts, réunion semestrielle) et les partenaires institutionnels (office français de la biodiversité, DDCSPP, CODAF etc) a principalement bénéficié de cet élan, ainsi que la population via des patrouilles dédiées.

À compter de 2020, la loi sur l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique constitue un point d'appui supplémentaire pour approfondir la coopération avec les élus. Dans ce cadre, avant l'été 2020, tous les maires de Corrèze seront invités par les commandants de communautés de brigades compétents afin de bénéficier d'une information à jour sur les moyens de la gendarmerie et l'état de la délinquance sur leur circonscription.

En dehors du mode d'action présentiel, il existe par ailleurs des possibilités multiples d'accès numérique aux forces de sécurité: boîte organique des unités pour la gendarmerie, pré-plainte en ligne, sites Facebook de la gendarmerie et de la police nationale et ce en réponse aux besoins et aux attentes des usagers.



la sécurité du quotidien - campagne nationale

### D – La lutte contre la menace terroriste et la radicalisation

Les instances de suivi des thématiques en lien avec radicalisation se réunissent toutes les huit semaines et regroupent, sous la présidence conjointe du préfet et des procureurs de la République, les forces de sécurité et les services de renseignements. La composition de ces groupes peut cependant évoluer en fonction des thèmes abordés et, le cas échéant, du profil des personnes signalées.

En complément de ces groupes de suivi des

réunions avec les élus sont également organisés afin d'aborder ces thématiques et de leur apporter des éléments de réponse sur la situation dans leur commune et de manière plus générale dans le département. Cette régularité permet grâce à la coordination de tous les acteurs concernés d'avoir une connaissance fine de l'évolution du phénomène dans le département, une prise en charge efficace des éventuels cas détectés et l'accompagnement de la mise en œuvre des politiques de prévention.

### E – Le plan de lutte contre les violences scolaires

En 2019, le Gouvernement a fait de la lutte contre les violences en milieu scolaire une priorité.

En Corrèze, les services de l'Education nationale se sont dotés **d'une cellule départementale de lutte contre les violences en milieu scolaire**, qui a travaillé à **la réalisation d'un plan de lutte** contre ces violences, afin d'apporter des réponses concertées et efficaces aux situations de violences auxquelles peuvent être exposés à la fois les professionnels de l'éducation nationale et les élèves.

La réflexion des groupes de travail pluridisciplinaires a porté sur :

- La protection des personnels ;
- Les modalités de signalement des situations de violences, leur suivi, leur traitement ;
- Les réponses disciplinaires ;
- Le Protocole d'Accompagnement à la Responsabilisation (PAR) comme outil de médiation et d'engagement réciproque ;
- L'évolution du dispositif classe relais.

Cette réflexion a conduit à la **préparation de 2 conventions** :

- **une convention entre les services de l'éducation nationale et l'ARS** pour décliner les modalités de mise en œuvre d'une équipe mobile pluridisciplinaire en soutien des

établissements scolaires dans la gestion des élèves dits « hautement perturbateurs » ;

- **une convention entre les services de l'éducation nationale et ceux de la justice**. Le parquet général de Limoges en lien avec les services académiques souhaite harmoniser les procédures, à travers une convention cadre, signée à l'échelle des trois départements de l'ex-région Limousin (Corrèze, Haute-Vienne et Creuse). Elle permettra la rédaction de conventions départementales répondant aux besoins réels de chaque territoire.



campagne nationale du plan de lutte contre les violences scolaires

### F – La sécurisation des grands rassemblements

Garantir la sécurité publique, c'est aussi **assurer la sécurité des participants aux grandes manifestations et rassemblements du département**. Pour que les festivités prévues se déroulent dans les meilleures conditions, les services de l'État travaillent en coordination tout au long de l'année.

La manifestation **Brive Festival** (du 19 au 22 juillet 2019), qui propose des concerts chaque soir, mais également un « festival Off » en journée dans le centre-ville a rencontré un grand succès pour sa 16ème édition avec une moyenne de fréquentation de 9000 personnes par soir et 36 000 festivaliers sur les 4 jours contre 33 000 en 2018.

La sous-préfecture s'est fortement impliquée dans la préparation des mesures de sécurité et de sûreté en organisant **2 réunions permettant aux services opérationnels (police nationale, délégation militaire départementale, service départemental d'intervention et de secours...)** d'apporter leur expertise sur le dispositif de sécurité mis en place.

La sécurisation du festival de l'élevage (du 23 au 25 août 2019) a pu être assurée sous la coordination du sous-préfet de Brive avec la mise en place d'un dispositif de sécurité adapté au contexte actuel lié à la menace terroriste. La manifestation a pu se tenir

dans des espaces clos et strictement délimités, avec un accès contrôlé par un dispositif de sécurité. Elle a rassemblé 700 animaux et 30 000 personnes. Le périmètre de la manifestation a été rendu hermétique par la pose d'un double barriérage de type voirie sur une partie du site place du 14 juillet, doublé de rondes pédestres permettant de détecter d'éventuels passages intempestifs. Enfin, la **foire du livre de Brive** (du 08 au 10 novembre 2019) a reçu en toute sécurité 54 514 visiteurs sur l'ensemble du week-end. Un plan de sûreté général avait été élaboré à cet effet sous l'autorité du sous-préfet de Brive et du directeur de cabinet.



vue du public lors d'un concert du Brive Festival 2019

### G – La sécurisation des grands rassemblements

#### • Les exercices de protection civile

Les services en charge des missions de protection civile se sont exercés tout au long de l'année, afin d'apporter les meilleures réponses aux éventuelles crises qui pourraient survenir.

Les exercices sont l'occasion pour les services de s'entraîner et au-delà de mener un travail de préparation commun. En 2019, **3 exercices ont été réalisés** :

- un exercice « **intrusion en milieu scolaire** » au collège Anna de Noailles et au groupe scolaire de Larche, le 18 juin 2019 (acteurs concernés : collectivités, éducation nationale, gendarmerie, police nationale, service départemental d'incendie et de secours, préfecture) ;
- un exercice **Interopérabilité le 13 décembre 2019 sur le site de l'entreprise Borg-War-**

**ner** (acteurs concernés : gendarmerie, préfecture, service départemental d'incendie et de secours (SDIS, SAMU, gendarmerie, DDSP, délégation militaire départementale) ;

- un exercice **en septembre 2019 avec les radioamateurs de l'association départementale des radio-amateurs de la sécurité civile (ADRASEC)**.



exercice Interopérabilité à l'entreprise Borgwarner le 13 décembre 2019

## V. GARANTIR LA SÉCURITÉ DE TOUS

### • Le contrôle des établissements recevant du public (ERP)

Au 31 décembre 2019, le département comptait 980 d'établissements recevant du public soumis à visites périodiques obligatoires.

Le nombre des visites périodiques est relativement stable depuis 3 ans. En 2019, 305 visites se sont déroulées réparties comme suit :

- 235 visites périodiques (113 pour l'arrondissement de Brive, 69 pour celui de Tulle, 53 pour celui d'Ussel) ;
- 60 visites d'autorisation d'ouverture ;
- 6 visites de levée d'avis défavorable ;
- 1 visite inopinée ;
- 3 visites à la demande du maire des communes concernées.

La sous-commission départementale de sécurité incendie et panique a traité également 450 dossiers de permis de construire,

d'autorisation de travaux ou d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap).



contrôle d'un ERP

## H - La lutte contre les violences sexistes et sexuelles

### Le Grenelle de la lutte contre les violences conjugales

En France, **200 000 femmes par an sont victimes de violences** au sein du couple. Une femme meurt tous les 2 ou 3 jours sous les coups de son conjoint ou de son ex-conjoint, **149 féminicides** ont ainsi été recensés en 2019.

Partant de ce constat, le Gouvernement a sollicité l'ensemble des préfets en juillet 2019, pour mettre en place une concertation avec les partenaires locaux mobilisés dans la lutte contre les violences conjugales et la protection des victimes. Un **Grenelle des violences conjugales**, grande consultation citoyenne, couplé à une campagne de communication massive pour interpeller la société, a été **lancé le 3 septembre 2019**.

Le 25 novembre, à l'issue de la période de concertation, 30 nouvelles mesures ont été annoncées par le Gouvernement pour combattre les violences, les prévenir et mieux protéger les femmes et leurs enfants.

En Corrèze, ce Grenelle a été l'occasion d'interroger les pratiques et le fonctionnement des dispositifs existants.

Le **6 septembre**, dans le cadre de la phase de consultation des acteurs du réseau partenarial, la préfecture a organisé **une réunion institutionnelle de consultation des**

**membres du comité de pilotage restreint sur les violences faites aux femmes**. Co-piloté par le préfet et les procureurs de la République de Tulle et de Brive, cette réunion a permis de recueillir les premières propositions pour élaborer une stratégie à court terme pour repérer et associer de nouveaux acteurs.

Le **10 septembre**, le sous-préfet d'Ussel a tenu **une réunion publique avec le maire d'Ussel pour rassembler les différents acteurs de terrain de Haute-Corrèze**.

**Le préfet a animé une table ronde en préfecture le 14 octobre** associant le parquet de Tulle, les services de police et de gendarmerie, la consultation médico-judiciaire de



table ronde du 14 octobre 2019 en préfecture dans le cadre du Grenelle des violences





## V. GARANTIR LA SÉCURITÉ DE TOUS

Le service a également délivré 27 certificats nécessaires à l'exportation de 198 tonnes de viande et abats à destination de 4 pays hors de l'Union Européenne, 8 109 kg de pâtisserie et 1 357 kg de fromages à destination des États-Unis et 170 kg de jambons secs à destination de la Polynésie française.

Une présence permanente d'une équipe de contrôleurs dans chacun des abattoirs

est imposée par la réglementation sanitaire communautaire.

Elle a inspecté 39 397 tonnes de denrées et a saisi 419 tonnes de denrées non conformes, réalisant 10 inspections au titre de la protection animale et 13 pour vérifier les chaînes d'abattage, aboutissant à des avertissements mais aussi à 5 mises en demeure.

### 2. La protection des consommateurs

L'action du service départemental de la consommation et de la répression des fraudes s'articule autour de trois grands axes :

-la régulation concurrentielle des marchés, mise en œuvre grâce à l'appui de la DDCSPP auprès du pôle C de la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine pour la mission régionale de régulation concurrentielle des marchés pour contrôler les relations commerciales entre professionnels, les délais de paiements interprofessionnels, les contrats de coopération commerciale, lutter contre les ententes et libre concurrence,

-la protection économique des consommateurs, pour informer et protéger au quotidien les consommateurs des pratiques commerciales abusives ou illicites, leur assurer une information claire et loyale sur les produits et les services, sur les règles d'étiquetage (prix, composition, dénomination), signes de qualité, et sur la loyauté des pratiques commerciales vis-à-vis des consommateurs ;

-la sécurité des consommateurs pour préserver la sécurité physique et la santé des consommateurs, la sécurité des produits alimentaires (composition, étiquetage général et nutritionnel, allégations, hygiène et respect de la chaîne du froid), et celle des produits non alimentaires (composition, étiquetage, marquage CE (conformité des produits), vérification de l'homologation et de la conformité des tests).

En 2019, le service a effectué des enquêtes nationales ou régionales et des enquêtes sur plaintes. Cette activité a représenté 376 visites d'établissements, donnant lieu à :

- 100 avertissements ;
- 18 procès-verbaux pénaux ;
- 4 procès-verbaux administratifs ;
- 23 injonctions administratives ;
- 1 arrêté de fermeture d'établissement ;
- 75 prélèvements alimentaires ;
- 3 prélèvements non alimentaires.

Soit un taux d'anomalies de 39% dont 32% ayant conduit à des suites correctives et répressives.



inspection sanitaire

## À retenir

- 15 cérémonies patriotiques ;
- 4 assemblées générales d'ancien combattants et victimes de guerre ;
- 7 cérémonies en lien avec l'ONAC ;
- 6 cérémonies en lien avec la police et la gendarmerie ;
- 9 cérémonies en lien avec le SDIS
- 5 cérémonies d'hommage pour LE décès de personnalités ;
- 2 visites ministérielles (Monsieur Gérald Darmanin, Madame Emmauelle Wargon) ;
- 1400 distinctions honorifiques ;
- 325 interventions ;
- 23 dossiers de presse ;
- 78 communiqués de presse ;
- 37 invitations presse ;
- 6686 abonnés Facebook ;
- 4857 followers sur Twitter.



Préfet de la Corrèze  
@prefet19  
Accueil



RETROUVEZ L'ÉTAT EN CORRÈZE  
SUR [WWW.CORREZE.GOUV.FR](http://WWW.CORREZE.GOUV.FR)  
ET SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX.



couverture de la brochure « la grande guerre expliquée aux enfants »

L'ONACVG de la Corrèze a aussi participé à la réalisation de la brochure « la grande guerre expliquée aux enfants », tirée à **5000 exemplaires** avec également **une participation à hauteur de 1000€**.

## Focus

### Les actions de l'office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONACVG)

L'ONACVG remplit des missions pérennes de solidarité envers le monde combattant (**101 252,29€ d'aides financières** versées en 2019), de reconnaissance et réparation (294 cartes du combattant, **178 titres de reconnaissance de la Nation** délivrés, **223 retraites du combattant** servies, **159 cartes d'invalidité** renouvelées, **40 cartes de stationnement** délivrées), d'organisation des collectes des Bleuets de France en mai et novembre (**6629,29€ récoltés**). Il assure un rôle essentiel de transmission de la mémoire auprès des corrèziens.

Le service a initié ou participé à une douzaine d'actions mémorielles, dont la plupart ont fait l'objet d'un relai par les médias.

Ainsi, pendant une semaine (du 4 au 8 mars 2019), **Mme Frania Haverland Eidenbach a rencontré 1700 élèves de 13 établissements** corrèziens du second degré (à Egletons, Allasac, Brive et Tulle). Elle a pu leur transmettre son témoignage, de jeune juive polonaise, issue d'une famille laïque, qui a connu l'horreur des camps de concentration à Plaszow (connu pour être sur la liste de Schindler), Auschwitz et Birkenau, Flossenbourg (Allemagne) pour finir à Thérésienstadt (près de Prague). Son discours et son engagement ont ému l'ensemble du public, sensibilisant les nouvelles générations.



Ovation du public à Egletons lors d'une rencontre entre Mme Haverland Eidenbach Frania et des élèves du second degré corrèziens-mars 2019

## Focus

### Le grand débat national

En réponse à « la crise des gilets jaunes » de la fin d'année 2018, le Gouvernement a décidé d'organiser un Grand Débat National (GDN) pour permettre à tous et toutes de débattre des questions essentielles pour les Français.

La préfecture a organisé du 15 janvier au 15 mars une consultation locale aussi vaste qu'inédite.

Des réunions d'initiatives locales ont été initiées par les services de l'État avec des partenaires volontaires, afin de créer l'impulsion permettant aux collectivités, au milieu associatif et aux corps intermédiaires de se saisir de ce dispositif.

#### Les chiffres :

- 38 réunions d'initiative locales ;
- 71% des communes corréziennes (199 communes) ;
- 150 cahiers ont reçu une ou plusieurs contributions.

#### L'analyse :

La préfecture a procédé au récolement des données et à l'analyse de toutes les contributions, pour rédiger une synthèse départementale des grandes tendances. Au-delà des grands thèmes définis par le Gouvernement, certains sujets sont apparus comme des préoccupations récurrentes des corréziens : la gestion de la fin de vie (euthanasie et dignité), la limitation de la vitesse à 80 km/h, situation des personnes en situation de handicap (précarité et exclusion).

### L'archivage des cahiers citoyens :

Le préfet de la Corrèze a, par ailleurs, été précurseur pour organiser la conservation des documents en lien avec le grand débat national, conscient de l'intérêt historique que pourront revêtir ces données.

Dès le 20 février 2019, une coordination a été mise en œuvre avec les Archives départementales pour organiser la récupération, le classement et la conservation des documents, anticipant la note ministérielle du 20 mars 2019.

Les originaux des cahiers citoyens ont acquis le statut d'« d'archives publiques », devant être reversés aux Archives départementales.

La préfecture a procédé à important travail de récupération des cahiers numériques (158 fichiers représentant un poids total de 606 MO), remis dès le mois de mai 2019 aux Archives départementales.

À travers, les 4 thématiques proposées les corréziens ont exprimé globalement :

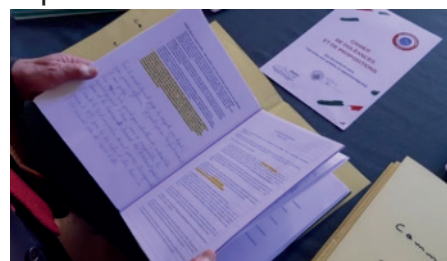
- un besoin d'amélioration du pouvoir d'achat (en particulier des retraités) ;
- un sentiment d'injustice fiscale assorti d'un souhait de contrôle renforcé des fraudes ;
- une demande de plus grande transparence de la vie publique ;
- un rejet d'un certain type d'administration jugée complexe, lointaine ;
- une volonté de proximité des services publics ;
- une prise en compte de la nécessité de transition écologique, mais adaptée à la vie en territoire rural, qui implique une plus grande mobilité ;
- un sentiment de perte de confiance et de rejet des politiques avec un besoin de renouvellement de la démocratie ;
- un fort attachement aux maires dont le rôle doit être revalorisé.



campagne du grand débat national

En parallèle, ce sont 144 cahiers originaux (sur 150 cahiers représentant 139 communes), qui ont été récoltés par les services préfectoraux (soit 1,10 mètre linéaire).

Les archives départementales ont assuré le classement de ces cahiers et se sont assurées des délais de communicabilité. Ils sont désormais à disposition des lecteurs, car ils ont fait l'objet d'une publicité en mairie. Une liasse constituée de témoignages, déposés dans une urne, ne sera consultable que dans 50 ans, afin de préserver la vie privée de leurs auteurs.



exemple de cahiers citoyens

A series of horizontal dashed lines for writing notes.



A series of horizontal dashed lines for writing notes.



**PRÉFET  
DE LA CORRÈZE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture de la Corrèze  
Service de l'État - 1 Rue Souham  
19000 Tulle

**[www.correze.gouv.fr](http://www.correze.gouv.fr)**

Suivez l'actualité de la Préfecture de la Corrèze sur nos réseaux sociaux

